



AJACCIO

# Congrès record

P18

Photo SDIS2A

## CULTURE

*Biguglia: 1D Touch, la richesse de la diversité*

P4



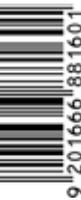
## SOCIÉTÉ

*Balagne, une auto-école solidaire*

P7



1,60€



KAMPÀ P2 • ÉDITOS P3 • SEMAINE CORSE P18 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

"FAUT-IL DÉGAGER LA PRESSE?"  
LA FRANCE INSOUMISE 2017



DAPHNE  
CARUANA GALIZIA  
1964 - 2017

KAMPA

## Dénoncer!

**A**u départ, la volonté de dénoncer la Une assassine des *Inrocks* parce que révolte et colère sont légitimes. À ces dernières, un juge oppose une condamnation pour «coups mortels» - pas pour «homicide volontaire» - et considère inexact de dire que Bertrand Cantat est un meurtrier. D'autres mettent en avant une peine de prison purgée et un homme déjà à terre. Certes! Mais Marie Trintignant, elle, est sous terre depuis 2003 et rejointe par une femme tous les trois jours! Puis il y a le scandale Weinstein, autre ouragan dévastateur qui met au grand jour ce que tout le monde savait ou supposait: un prédateur, producteur de cinéma abusant de son pouvoir pour s'assurer de sa virilité par le chantage voire la force. À ces deux faits, pas divers, s'ajoute un #dénoncetnonporc qui glace encore un peu plus mon esprit, lorsque je lis les tweets de victimes harcelées ou violées. Sous ce hashtag, il n'y a que souffrances, cassures et saccages qui mettent mal à l'aise. Non pas pour les violences infligées que dénoncent ces femmes, parfois pour la première fois, mais pour ce côté voyeuriste obsédant, torturant et forcément abject. Twitter protège-t-il les victimes et leur permet-il de se reconstruire? Pas convaincue! Cette dénonciation qui se veut porteuse de paroles libérées ne risque-t-elle pas de glisser vers une délation aux motifs plus vils? Je me surprends parfois à le penser. Enfin, les projecteurs de ce réseau social vont-ils réellement éclairer la cause des victimes ou au contraire les enfoncer un peu plus dans l'abîme où leurs bourreaux les ont plongées, faute de réelle prise de conscience suivie de faits? La peur doit changer de camp mais suffit-il de lire des maux sur la toile, d'être dans l'empathie ou la simple dénonciation pour combattre sexisme et violence qui incisent encore les corps et les âmes? Twitter, arme ou simple miroir? ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODUNOSTRU  
A MODUNOSTRU

## Campazione musicale

**S**ti pochi mesi, s'hè arricchita torna a canzona corsa cù a pruzione di novi dischi firmati d'altronde da Voce Ventu, Mai Pesce, I Messageri, Daniel Vincensini, L'Abbrivu, L'Attrachju, In Via, Vogulera... Tutti, cù a so identità musicale propia è u so ingenu, anu fattu valè ch'ella pudia a lingua corsa maritassi cù generi musicali diversi, ch'elli sianu muderni o più tradizionali, ch'ella pudia dinò trattà di tutti i sugetti, infatti ch'ella campava oghje ghjornu senza scurdassi di ciò chì face u so suchju! Tandù, si pò salutà ogni pueta, cumpunitore, cantadore è musicchente chì hà datu corpu, mentre st'annata 2017, à una centina di creazione o chì hà annunciatu passi digià famosi di u nostru patrimoniu culturale. Ci l'anu fatta à mustrà chì di pettu à e difficoltà proprie à u settore culturale, ci hè bisognu di passione, ma ancu di più. « *Ùn ci vole à impedisce ci di fà, liberassi di certi cumplessi, per pudè avanzà è crede ci. Simu avvezzi à girassi versu u passatu, ci devimò appughjà di sicuru nant'à a tradizione ma emu bisognu dinò d'un soffiu novu* ». Cusi hà dettu Fabrizio Andreani, fundatore di u gruppu I Messageri, di u quale hè esciutu u quintu discu *Una via* nanzu à l'estate. « *Hè parlata di menu in menu a lingua corsa. Eppure ghjè propiu un elementu essenziale di a nostra identità. Ci vole à incuragisce a giuventù da rinvisce l'interessu per a nostra lingua è pudè mantene la. Solu a giuventù pò piglià a seguita di l'attori è di i gruppi puntelli di a cultura corsa chì anu purtatu u Riacquistu 40 anni fà. Si tratta d'una sfida maiò. Cù a lingua è a musica, ghjè pussibile oghje d'apre si à u mondu sanu. Ghjè ghjustappuntu ciò chè nò mettimò in lume ind'a nostra canzona. Lascià mi sperà chì hè a persunificazione d'un locu chì dice d'un scurdassi d'induve tu veni è di crede in ciò chè tu faci, cù u fattu ind'u listessu tempu di pudè andà à scopre l'altru* ». Un parè sinceru è luminoso, perchè a canzona ghjè surghjente di lea suciale, di spartera, è deve piglià in contu e sfarente dimensione di a nostra sucetà. S'aspetta avà cù impazienza altri dischi novi cum'è quelli, à mumenti, di Diana di l'Alba, Vitalba o Cirnese, torna tante belle campazione musicale da vene. Ma ch'ella duri... ■

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président †

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

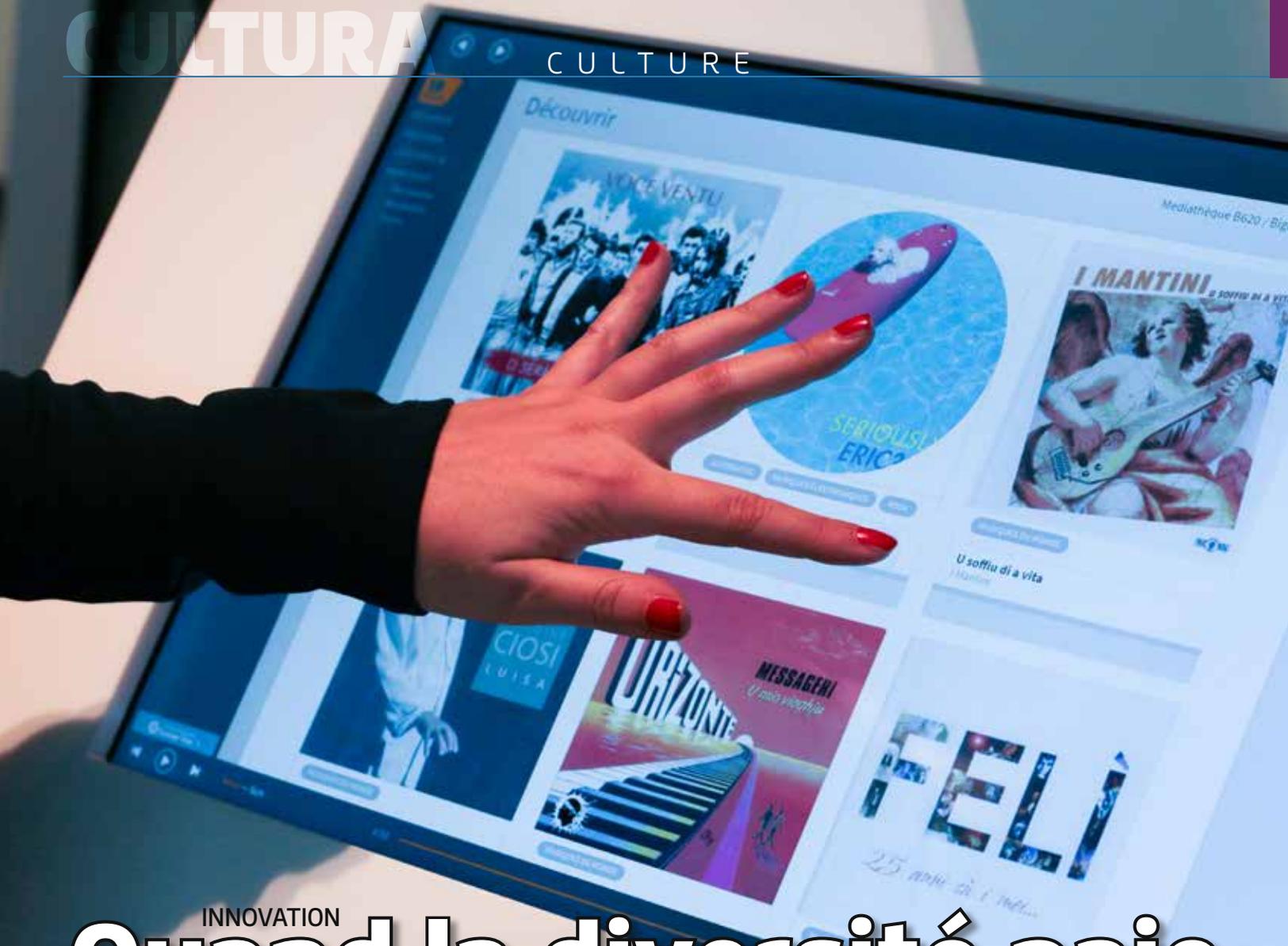
• Fondateur Louis Rioni



**Vous** vivez  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartenais,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?  
**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?  
**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?  
**L'ICN recherche ses  
correspondants locaux.**  
Écrivez-nous:  
[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

>Plus de 3 millions d'annonces<  
Retrouvez toutes  
les annonces **légal**  
parues dans la presse  
depuis le 1er janvier 2010  
**Actulegales.fr**  
la plateforme officielle des annonces légales d'entreprises

Technologie et Logistique  
**Infolegale**  
& marketing



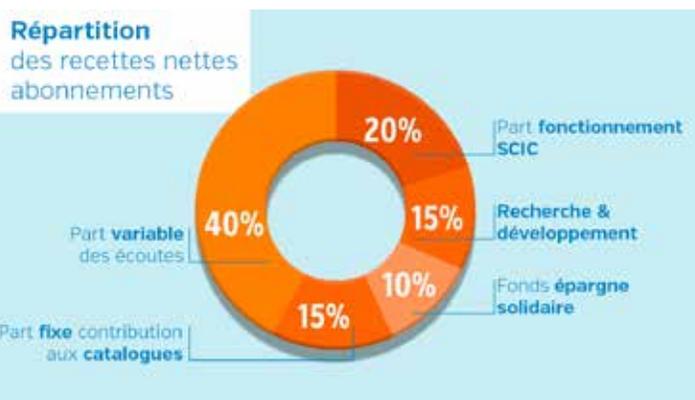
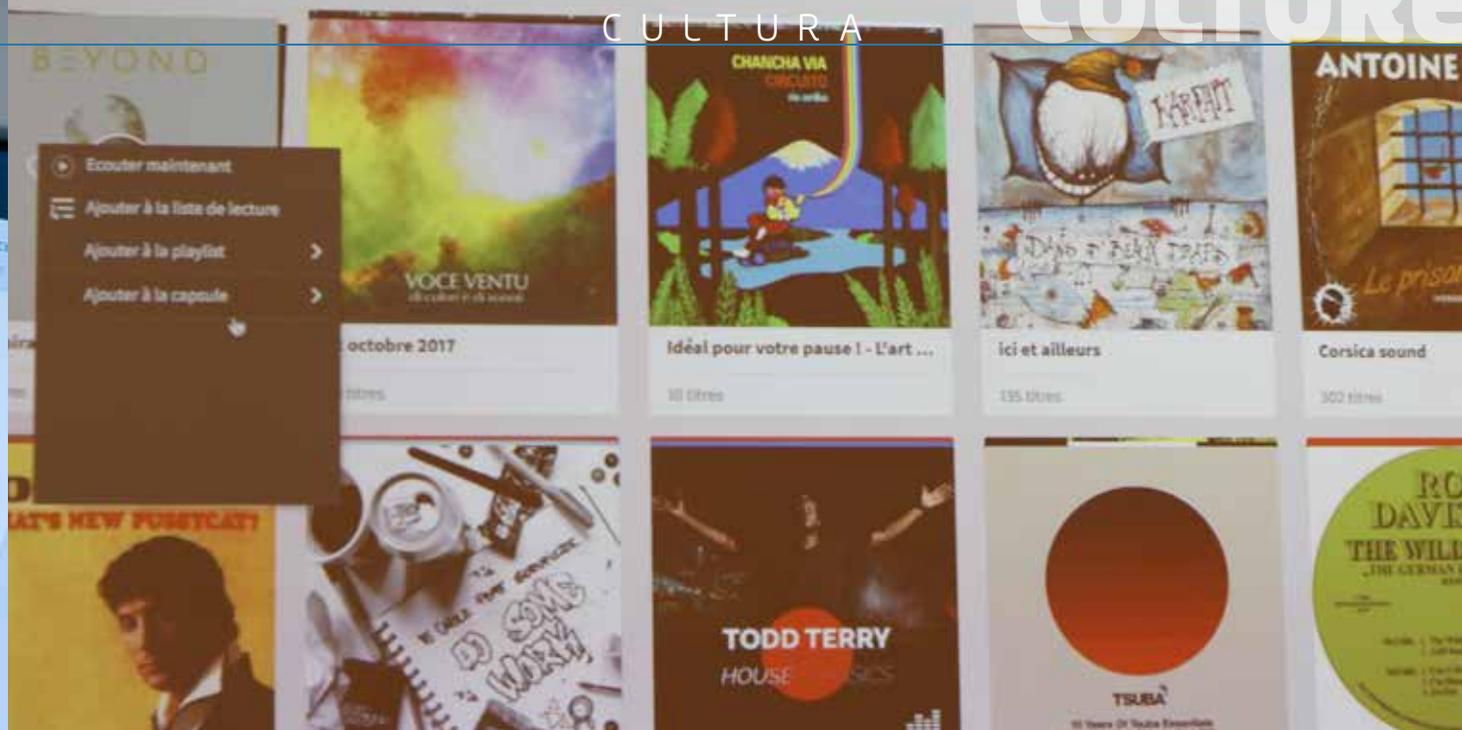
INNOVATION

# Quand la diversité paie

**Alternative et équitable, la plateforme de streaming 1D Touch a été développée dès 2014 par la startup 1D Lab, à destination des bibliothèques, médiathèques, MJC, pôles jeunesse, comités d'entreprises ou collectivités proposant des cartes culturelles, qui en font ensuite bénéficier leur public. Et contribuent ainsi à une meilleure rémunération des artistes ou labels indépendants. La future médiathèque de Biguglia est le premier lieu culturel de Corse à adhérer à la plateforme.**

**Q**ue diriez-vous de découvrir des titres que vous n'entendez pas en allumant la radio, ni la TV et que vos systèmes de streaming musical habituels ne vous proposeront pas en priorité? Que diriez-vous de les écouter en sachant que les artistes que vous entendez profitent de leur popularité en étant équitablement rémunérés? Enfin, que penseriez-vous d'entendre des morceaux d'artistes connus comme d'autres plus confidentiels, toujours de qualité cependant, le tout au service de la diversité culturelle? Telles sont les propositions que formule l'entreprise 1D Lab par le biais de la plateforme 1D Touch. Le principe? Mettre à disposition une plateforme d'écoute représentant les artistes édités sous un label indépendant. Il n'est nulle question ici de payer un abonnement supplémentaire à un service en ligne: il suffit à l'utilisateur intéressé de se rendre dans la médiathèque la plus proche profitant de ce service et de demander un abonnement. Eric Pétrotto, 45 ans, co-fondateur et directeur de la start-up 1D Lab depuis 2014 a présenté ce service dans le cadre de son lancement à l'Espace culturel Charles-Rocchi de Biguglia, premier endroit de Corse à bénéficier de la plateforme. Le centre culturel accueillera effectivement une médiathèque début 2018, avec une borne mettant à disposition 1D Touch, permettant ainsi de découvrir nombre de titres restés discrets par la force des choses, car il est difficile de se faire un nom lorsqu'on n'a pas intégré «l'écurie» d'une major. «Notre cheval de bataille, dans un monde où on manque de temps et où on voit toujours la même chose, c'est la diversité culturelle et la juste rémunération» souligne Eric Pétrotto qui a lui-même été musicien et à l'origine de la création d'un groupe [B.R.OAD.WAY] puis d'un label avant d'entreprendre de fédérer des labels indépendants.

L'utilisateur qui souhaite profiter de ce service devra donc se rendre physiquement dans l'une des 2100 bibliothèques et médiathèques partenaires d'1D Touch dans le monde, de Marseille à Montréal en passant par Bruxelles et Biguglia, donc. Son abonnement sera pris en charge par la municipalité, et il pourra par la suite télécharger l'application Divercities qui permet d'avoir dans sa poche les 2,5 millions de titres mis



Photos Tim Leoncini

## « Une rémunération équitable combinée au travail de l'humain »

à disposition. Sur la page de garde «une éditorialisation faite par la médiathèque, ce que l'on appelle des «capsules» culturelles. L'idée est d'imaginer qu'on entre dans un musée et que le conservateur vous emmène découvrir des œuvres» explique le directeur de 1D Lab. Ces «capsules» [ou playlist] thématiques peuvent être créées par les médiathèques, ou bien par des particuliers qui doivent alors soumettre leur playlist à un administrateur afin qu'elles soient proposées à l'écoute. La plateforme est là pour « raconter des histoires : celle d'un territoire, d'un pays » et faire voyager l'auditeur. Pas de dédain face aux genres : on trouve de la pop comme du metal, du reggae comme de l'électro. Le critère de sélection [au-delà de l'appartenance à un label indépendant] est la qualité. Autre mention honorable, la totale absence de publicité. Logique selon Eric Pétrotto, dans la mesure où «on vend des abonnements à une collectivité territoriale qui amène une solution aux membres de sa communauté». Et si l'on veut prospecter soi-même, un moteur de recherche permet de trouver des morceaux par artistes, titres ou encore mots-clés.

En tant qu'artiste, peut-on promouvoir son travail en passant par 1D Touch? Oui... et non. La plateforme n'est pas le porte-voix de l'amateurisme. Elle n'est pas non plus un service de communication. En revanche, en tant qu'artiste ou groupe sérieux, il est possible de demander à figurer parmi les références disponibles à l'écoute. Pour cela, il faut une fois encore faire intervenir le relationnel physique, en allant faire sa demande en médiathèque. La requête remontera au sein de l'entreprise, et les productions du groupe seront examinées : est-ce solide, ou bien est-ce un projet qui demande encore de la maturation? Dans le premier cas, une

mise en ligne est envisageable, dans le second... On laissera le temps au groupe d'évoluer et de mûrir.

Et pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un label, 1D Lab propose son propre label, CD1D.

Une question est alors légitime... Puisque des titres connus sont disponibles à l'écoute, qu'est-ce qui garantit à l'artiste que ces noms ne passeront pas avant le sien qui ne jouit pas – ou pas encore – d'une grande reconnaissance? Tout simplement grâce à l'alliance des capsules et du statut indépendant des groupes.

Puisque ces playlist sont composées par des bibliothèques, ou bien des particuliers qui soumettent leurs choix à des administrateurs, n'importe quel groupe peu connu peut figurer dans une capsule qui inclut également Benjamin Biolay, Gainsbourg, Barbara ou encore AC/DC.

Pas de favoritisme non plus au niveau de la rémunération. En effet, l'artiste est rémunéré s'il est écouté au moins une fois par trimestre, et d'autant plus s'il l'est beaucoup [voir schéma]. «C'est la force de ce projet : une rémunération équitable combinée au travail de l'humain qui est fait à un endroit donné, et que l'on fait sortir du continent, du pays, que l'on fait voyager pour qu'une culture puisse aller trouver d'autres communautés».

En définitive, 1D Touch, c'est la volonté de compléter les systèmes de streaming déjà existants en mettant à l'honneur des artistes un peu «laissés pour compte» par une industrie qui tend à valoriser les noms déjà bien connus et à favoriser «l'effritement des petits artistes et labels». C'est l'envie de remettre au goût du jour la possibilité de découvrir une pépite méconnue en ligne, comme on le faisait autrefois chez son disquaire. ■ **Marion PATRIS de BREUIL**

ESPACE CULTUREL CHARLES-ROCCHI

# 4<sup>e</sup> saison dans la bonne humeur



**Une nouvelle saison s'ouvre à l'Espace culturel Charles Rocchi. La quatrième d'une politique de programmation mise en œuvre par Claudie Mamberti, sa directrice artistique.**

**U**n bâtiment moderne aux lignes graphiques, en bordure de la RT 10, face au champ de courses, auquel on accède par un vaste escalier. Il est tard déjà, la nuit commence à tomber, pourtant à l'intérieur, c'est encore une ruche. Joyeuse. On prépare la cafétéria pour le lendemain, on peaufine des aménagements, à l'étage on entend des airs de musique... En effet, l'espace culturel, c'est une offre de spectacles, expositions et concerts, mais aussi une vingtaine d'ateliers tout au long de la semaine: chant lyrique, traditionnel, chorale, vocal, cours de guitare, de batterie, de piano, mais aussi du dessin, de la danse (flamenco, claquettes...), du café-théâtre, des cours de la langue corse, du sport, de la zumba... bref, un programme très éclectique, et qui suscite des inscriptions de plus en plus nombreuses. Pour compléter l'offre, une médiathèque ouvrira ses portes très prochainement (lire par ailleurs).

Côté programmation, la première représentation théâtrale sera donnée le 10 novembre. Ce sera une comédie, avec Steevy Boulay: *Numéro complémentaire*. Comédienne, metteuse en scène et auteure – de profession et par passion – Claudie Mamberti assure la direction artistique de la structure depuis sa création. Elle a notamment pour ambition de faire vivre la salle de théâtre de 500 places, en sélectionnant des spectacles de théâtre (pour adultes comme pour la jeunesse) qui sauront y attirer le public. «*Nous devons nous adapter aux goûts du public, souligne-t-elle, mais sans pour autant tomber dans la facilité. Les spectateurs ont besoin de rêver. C'est du spectacle vivant: ils ont envie de voir, en Corse, ces vedettes dont on parle dans la presse, à la télé, sur les réseaux sociaux. Ils recherchent les noms connus. Les pièces que je programme, je suis allée les trouver à Paris, je les ai vues avant de les proposer. Certaines offrent principalement de la détente, d'autres amènent les spectateurs à apprécier autre chose.*» L'offre inclut cela dit des productions made in Corsica, comme *Entreprise zen* de et avec Jean-Pierre Lanfranchi qui sera donnée le 24 novembre. Un des grands rendez-vous de la saison est le festival de l'humour avec La tournée du Point Virgule, le 27 avril. «*Nous programmions ce festival en automne, pour apporter un peu de rire à l'entrée de l'hiver. Mais ce fut terrible, l'année du drame du Bataclan. Nous avons failli annuler.*

*Depuis nous l'avons déplacé au printemps.*» Par ailleurs, Claudie qui a mis en scène et joué dans de nombreuses pièces (*Les cœurs en désordre*, *71 Broadway*, adapté de l'affaire DSK, *8 femmes*, etc.) jouera cette année pour la première fois dans ce théâtre qu'elle fait vivre. Ce sera le 16 mars dans *Psy-Chic*. Elle incarnera Sara, psy déjantée qui anime une improbable thérapie de groupe. La programmation musicale, dont Alain Abad est plus spécialement en charge, vise elle aussi à satisfaire les goûts les plus divers, de Vitalba et Canta u Populu Corsu à la nouvelle scène rock, en passant par le gospel ou le phénomène des «tribute». À la programmation officielle viennent s'ajouter les concerts ou représentations des groupes et les troupes qui peuvent «louer la salle» et s'y produire. «*On a longtemps reproché à la Corse de ne pas offrir suffisamment de salles destinées à la culture. Cette époque est révolue, estime Claudie Mamberti. Nous avons ici une véritable scène de théâtre, vaste, dans une salle récente et adaptée, des lieux où exposer, un auditorium, des nombreuses salles... Nous fidélisons sans doute également le public parce que nous proposons des tarifs attractifs, avec une formule d'abonnement dès le 3<sup>e</sup> spectacle, un tarif de groupe à partir de 10 personnes. Ce qui intéresse particulièrement les comités d'entreprises, les associations.*» Première salle de ce type sur le secteur, hors Bastia, l'Espace culturel Charles-Rocchi dispose aussi des places de parking qui font parfois défaut en ville. Pour apprécier en toute tranquillité les soirées spectacle. ■

Claire GIUDICI



Photos Claire Giudici



AUTO-ÉCOLE SOLIDAIRE

## Pour une Balagne plus mobile.

**Aider les publics en situation de fragilité sociale et financière, leur offrir un apprentissage adapté et de la pédagogie pour les amener jusqu'au permis de conduire dans les meilleures conditions et ainsi leur donner accès à cet outil de mobilité essentiel en Corse qu'est la voiture, tels sont les objectifs de l'auto-école sociale de Balagne.**

**A**près l'ouverture de deux auto-écoles associatives à Bastia et Purtivechju, c'est au tour de la Balagne d'expérimenter ce procédé. Dans une micro-région faiblement desservie par les transports en commun et où la mobilité est, peut-être plus que dans d'autres micros-régions, une nécessité pour être actif. Or le permis de conduire peut être difficile à obtenir pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de déboursier la somme nécessaires à l'apprentissage, ou bien qui ne maîtrisent pas le français, ou qui, encore, souffrent de troubles tels que la dyslexie. Le programme a été lancé lors d'une réunion au garage solidaire et social de Calinzana qui contribue déjà à rendre plus mobiles les Balanins en situation de précarité, en réparant leur véhicule à moindre coût. Présidée par Françoise Huguet, directrice de l'association Opra Leccia et créatrice de l'auto-école solidaire de Bastia, cette réunion s'est déroulée en présence de diverses associations telles que Leia, qui réalise des actions de prévention spécialisées à destination des jeunes et de leur famille en difficulté afin de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion sociale et la promotion sociale de ces jeunes ou encore l'ARSM, spécialisée dans l'aménagement des sentiers municipaux de Balagne et employant beaucoup de jeunes en insertion professionnelle ainsi que les premiers bénéficiaires de cette formation. «Ce dispositif s'adresse aux publics les plus fragiles, c'est-à-dire les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les salariés en chantier d'insertion qui ont absolument besoin du permis de conduire pour aller au bout de leur parcours d'insertion dans le milieu professionnel pour avoir ou maintenir leur emploi ou leur formation. C'est à cela que sert l'auto-école sociale, explique Françoise Huguet. Ce qui nous différencie des autos-écoles classiques, c'est la manière d'apprendre. Nos moniteurs sont les mêmes,

ils ont les mêmes diplômes que les autres, mais nous proposons des parcours individualisés forts permettant de travailler avec notre public sur l'autonomie et ainsi accompagner socialement les bénéficiaires. Nos méthodes permettent, par exemple, aux personnes ne maîtrisant pas le français ou ayant des problèmes de compréhension d'apprendre à leur rythme, de mieux comprendre le code et ainsi arriver à l'examen dans de bonnes conditions en ayant les mêmes chances de réussite qu'une personne lambda. Cette première expérience en Balagne est financée par l'Agence de développement économique de la Corse et concernera dix bénéficiaires.» L'expérimentation portera dans un premier temps sur l'apprentissage du code, puis en cas de réussite concernera la conduite. Si elle s'avère concluante, la formation sera reconduite. Cela dit, pour se pérenniser, le programme aura besoins de davantage de moyens. «En général, nous avons plusieurs financeurs. Une auto-école associative ne peut pas fonctionner sans que les parcours des bénéficiaires ne soient financés par une aide extérieure: le Pôle emploi ou le département dans le cadre des aides allouées aux bénéficiaires du RSA, par exemple, précise Françoise Huguet. C'est pourquoi il était important de réunir des acteurs associatifs et politiques de la micro-région pour expliquer notre démarche, en quoi elle est différente de la méthode classique. Nous sommes dans la phase de recrutement des dix premiers bénéficiaires sur ce territoire et espérons être opérationnels d'ici la fin du mois d'octobre pour vraiment lancer une dynamique et trouver les moyens de renouveler cette opération. C'est une nécessité pour ces personnes dites fragiles d'être au contact du monde professionnel et dans une région où le travail est si fortement lié à la possession du permis de conduire, les autos-écoles sociales sont des outils précieux.» ■

Pierre PASQUALINI



Photo Pierre Pasqualini

# 8

Les chiffres de la semaine

M€ d'autorisation de programme débloqués par le Département de Corse-du-Sud, sollicité par le centre hospitalier d'Ajaccio pour la reconstruction de l'hôpital Eugénie ou V240 au Stiletto près du nouvel hôpital.

# 124 000

Les chiffres de la semaine

passagers transportés entre Santa Teresa di Gallura et Bonifacio, du 2 mars au 15 octobre 2017 pour le navire Ichnusa de la compagnie Blu Navy. Soit une hausse de trafic de 29% par rapport à 2016.

# 12

Les chiffres de la semaine

% d'augmentation pour les ventes de robots de service à usage professionnel d'ici la fin de l'année 2017 pour un montant record de 5,2 Md\$, selon les prévisions de la Fédération internationale de la robotique.

ISULA SURELLA

## Déchets: la «vertu» primée

4 M€ pour le refinancement du mécanisme de prime accordée aux communes et collectivités sardes «vertueuses» en matière de collecte différenciée. La «Giunta» régionale sarde a approuvé le 18 octobre la délibération proposée par l'élue en charge de la Défense de l'environnement, Donatella Spano, en vue de promouvoir et développer la pratique de la collecte différenciée des déchets urbains. Ce mécanisme «s'est révélé efficace pour augmenter le pourcentage de collecte séparée lors de ces dernières années» a indiqué Donatella Spano. En fonction des résultats obtenus, les communes et collectivités sont primées ou pénalisées en ce qui concerne les tarifs de l'élimination des déchets. L'objectif affiché dans le Plan régional de gestion des déchets, approuvé en décembre 2016, est de parvenir à 80% de collecte différenciée d'ici le 31 décembre 2022. Pour être primées, les communes doivent atteindre 70% de collecte séparée, qui leur ouvre droit à une exonération de 25%. Celles atteignant l'objectif de 80% se verront consentir une remise de 50%. ■

Sources: Ansa Sardegna, Sardinia Post

## IL FALLAIT LE DIRE

**«La saga de l'investiture par les instances nationales de LREM a apporté de la confusion, et, je dirai même, du ridicule à la situation. Paris aurait été bien inspiré de laisser la Corse choisir par elle-même le candidat capable de fédérer et d'incarner un projet crédible»**

a estimé l'ancienne conseillère exécutive **Maria Giudicelli**. Mais au vu des scores que LREM y a obtenu, laisser «la Corse» choisir un candidat, n'était-ce pas risquer un «surtout, ne vous donnez pas cette peine»?

## HAUT

*Signature, le 17 octobre d'un accord de partenariat entre la Collectivité territoriale de Corse (CTC) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) afin d'enrichir la toponymie en langue corse des cartes de l'île. À ce jour, la base de données de l'IGN comporte sur l'ensemble de la Corse plus de 31 500 toponymes constituant la source unique des toponymes utilisés pour les différentes productions et éditions de l'IGN. La convention permettra à la CTC de promouvoir l'usage de la langue corse dans le cadre du plan Lingua 2020, de constituer en collaboration avec la direction de la langue corse une base de données contenant l'ensemble des toponymes restitués en langue corse, et de diffuser cette base sous licence ouverte en permettant une libre réutilisation.*

## BAS

*Sur 12 mois, à la fin août 2017 quatre régions métropolitaines affichaient toujours un recul de la construction neuve de locaux non résidentiels depuis un an. Le recul le plus prononcé est enregistré en Corse avec - 28,8%, loin devant Nouvelle-Aquitaine [-11,8%\*]. Sur la même période, la Corse enregistre en revanche une hausse record (+ 42,9%) sur la construction neuve de logements, avec un taux de réservation sur les logements neufs collectifs en hausse de 8,3% au 2e trimestre. On observe cela dit que le prix moyen de vente des logements collectifs a atteint 3 392 euros par m<sup>2</sup> au 2e trimestre 2017, soit un repli de 3,4 % par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, le prix de vente moyen est en baisse de 1,9 % tandis qu'il augmente à l'échelle métropolitaine [+0,7 %] (Sources : réseau des CERC et Corsica Statistica)*

## FRAGILE

*En septembre 2017, l'augmentation des prix des carburants constatée au mois précédent s'est accélérée pour le SP95 comme pour le gazole et leur niveau est significativement supérieur à celui de l'année précédente. Pour le SP95, sur un an, le prix moyen régional progresse de 6,9 % : à titre indicatif, un plein de 50 litres coûte 4,75€ de plus qu'en septembre 2016. Pour le gazole, en glissement annuel, la hausse du prix moyen est de 8,5 %, soit un surcoût moyen de 5,20€ par rapport à septembre 2016 pour un plein de 50 litres. [source : CorsicaStatistica]*



## CREATION DE SOCIETE

N° 01



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 12 octobre 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Dénomination :** SC PALAZZI  
**Forme :** Société Civile  
**Siège :** Lieu-dit Palazzi - 20215 Venzolasca  
**Capital :** 1300 €, par apport en numéraire pour la somme de 50 € et par apport en nature pour une valeur de 1250 € correspondant à l'apport de 50 parts de la société « U CENTRU » d'une valeur totale de 500 € et à l'apport de 75 parts de la société « A TORRA » d'une valeur totale de 750 €.

**Objet :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.  
**Gérant :** Monsieur Dominique FEDERICI, demeurant lieu-dit Palazzi, 20215 VENZOLASCA.

**Mention** sera faite au RCS de Bastia.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION :**

**SCI GRENELLE SUR SEINE**

**SIEGE SOCIAL :** Résidence A Sulana, Lieu-dit Presa, 20233 Pietracorbara  
**OBJET :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**DUREE :** 99 années

**CAPITAL :** 200 euros

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 200 euros  
**GERANCE :** VIECELI Arlette demeurant Résidence A Sulana, Lieu-dit Presa, 20233 Pietracorbara

**CESSION DE PARTS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 03

### CORSE MEDIA LED COMMUNICATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

1468, Route de la Montagne

20243 Prunelli di Fiumorbo

RCS Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 11 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :**

**CORSE MEDIA LED COMMUNICATION**

**Siège :** 1468 Route de la Montagne, 20243 Prunelli di Fiumorbo

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 2000 euros

**Objet :** Régie publicitaire, vente de supports médias divers, événementiel,  
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président :** Monsieur Dylan COLOMBANI, demeurant Route de la Plaine, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
Le Président.

N° 04

### M H F

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05-10-2017 fait à FURIANI, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière de Construction Vente

**DENOMINATION :** M H F

**SIEGE SOCIAL :** Groupe COITOUX - Résidence Erbajolo - Bât B - 20600 BASTIA

**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat, d'apport ou de dation de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers en totalité ou par fractions, avant et après l'achèvement, à usage professionnel ou d'habitation, accessoirement la location totale ou partielle d'immeubles, au moyen de capitaux propres ou de capitaux empruntés. La constitution de garanties en vue d'obtenir les financements nécessaires.

Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré  
**GERANCE :** Monsieur MICHELI Marc né le 23-07-1963 à Bastia (2B), de nationalité Française, demeurant 1, Rue Cardinal Viale Praela - 20200 BASTIA pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
la Gérance.

N° 05



### TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais

06048 Nice Cedex 1

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 2 octobre 2017, il a été constitué une SARL à Associé Unique présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION :** « VO2 SERVICES »

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée  
**SIEGE SOCIAL :** ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 Biguglia

**OBJET :** La société a pour objet : En France et à l'étranger, directement ou indirectement : la réparation, l'entretien, le service après-vente, la maintenance, le dépannage, et l'installation de sanitaires, appareils de climatisation de tous types, chauffage, plomberie, pour les particuliers, collectivités, entreprises ou autres ; la distribution de fluides ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

**DURÉE :** 99 années

**EXERCICE SOCIAL :** 31 Décembre

**CAPITAL :** 2.000 euros

**GÉRANCE :** Monsieur Olivier VERDURI, demeurant Route Inférieure de Cardo, N°64, 20600 Bastia

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour Avis,

N° 06

### AUTHENTIQUE

Société à Responsabilité  
Limitée Unipersonnelle

Au capital social de 10.000 euros

Siège social : Rés. Méditerranée A2,

Avenue Noel Franchini

20090 Ajaccio-RCS Ajaccio

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** AUTHENTIQUE

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**SIEGE SOCIAL :** Résidence Méditerranée A2, avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO

**OBJET :** Activité de Boulangerie, Viennoiserie, Chocolaterie, Glaces.

- Vente de pâtisseries, boissons, de sandwiches, de plats, à emporter ou à déguster sur place

**DUREE :** 99 ans

**CAPITAL :** 10000 euros

**GERANCE :** Monsieur RODULFO Pierre-Michel, Raymond, demeurant résidence Méditerranée A2, avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO, né le 31/08/1988 à LYON, de nationalité Française.

**IMMATRICULATION :** Au RCS d'ajaccio.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11/05/2017, constitution de la **SASU TECH-EARTH**. **Capital fixe :** 1.000 euros. **Siège social :** RESIDENCE L'ALIVU HAMEAU DE BALAGNE 20214 CALENZANA. **Objet social :** ELECTRICITE PLOMBERIE BATIMENT. **Président :** Mr EL-MONABI AOURRAM demeurant RESIDENCE L'ALIVU HAMEAU DE BALAGNE 20214 CALENZANA. **Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 08



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 12 octobre 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** VACCAJOLA

**Forme :** Société Civile

**Siège :** Rue Pierre Andréani, Vaccajola, 20137 PORTO-VECCHIO

**Capital :** 500 €, par apport en numéraire

**Objet :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ajaccio.

**Gérant :** Madame Danièle Marie VUILLAUMIE, demeurant rue Pierre Andréani, Vaccajola, 20137 PORTO-VECCHIO.

**Mention** sera faite au RCS d'ajaccio.

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VILLANOVA du 13/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**

**ANGELIQUE COIFFURE CASILE**

**Siège :** Marine di Lava, I Costi di Villanova, 20167 Villanova

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 400 euros

**Objet :** Salon de coiffure

**Présidente :** Mme Angélique CASILE (épouse BOREL-FAURE), demeurant La Marine, I Costi di Villanova, 20167 VILLANOVA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Présidente.

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 21/09/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** JMC PLOMBERIE

**Siège social :** Lieu-dit Capu di Padolu, route de Porra, 20137 PORTO-VECCHIO

**Objet social :** Travaux de plomberie, pose de sanitaires, vente de sanitaires et robinetterie, installation de gaz.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** Mr Jean-Marc, Paul, Henri CARTAL, demeurant Hameau de Mela, Lieu-dit Saltarella, 20137 Porto-Vecchio

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 11 octobre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : ACQUA PLUS,**  
**SIÈGE SOCIAL :** 1, Lot Strada Vecchia, RN 193, Valrose, BORGIO [20290]

**OBJET :** Fourniture et installation de pompe à eaux, petits équipements - station d'épuration - gestion des eaux - assainissement sous toutes ses formes - fourniture de matériel pour particuliers, professionnels et collectivités, bac (cuves) et branchement - Etudes et conseils techniques - commerce et installation (pose mise en oeuvre) de matériaux de construction d'équipement industriel et agricole - vente de matériels relatifs aux activités ci-dessus.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 10.000 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**PRESIDENT :** Madame **HADJA ROUXEL**, demeurant 19 rue César Campinchi, BASTIA (Haute-Corse).

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date à AFA du 13 octobre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : ASAT**

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1.000 euros

**SIÈGE :** Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

**OBJET :** La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente en gros ou au détail de vaisselle, de couverts, de verres, de coutellerie, d'électroménager, de produits, articles, ustensiles et/ou accessoires de confection et/ou de préparation de repas et de pâtisseries, de cuisson, de conservation, de décoration, d'entretien et/ou de rangement liés directement ou indirectement à l'univers de la cuisine et aux arts de la table

**DURÉE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS :** Néant  
**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

**PRESIDENT :** Monsieur **Patrick ROCCA**, demeurant Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

**IMMATRICULATION :** RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le président.

**ICN : Annonce légale**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

**SansoSquare**

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital social de 1000 euros

Siège social : Chemin de Pastricialello,

Fontanaccio, 20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : SansoSquare**

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**SIÈGE SOCIAL :** Chemin de Pastricialello, Fontanaccio, 20129 Bastelicaccia

**OBJET :** Vente, dépannage de matériels et logiciels informatiques, assistance, maintenance, accompagnement, conseil, installation, initiation, formation dans le domaine informatique, auprès des entreprises comme des particuliers, création de sites web.

**DURÉE :** 99 ans

**CAPITAL :** 1000 euros

**GERANCE :** Monsieur **Jean-Damien Sansonetti**, demeurant Chemin de Pastricialello, Fontanaccio, 20129 BASTELICACCIA, né le 19/11/1987 à AJACCIO (2A), de nationalité française

**IMMATRICULATION :** Au RCS d' Ajaccio

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 01/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** **POZZO**

**Siège social :** Résidence Armentajo, App 14, Lieu-dit Armentajo Precojo, route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit au profit d'un des associés de la société

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 200 euros,

**Cogérants :** Mr **Andy, Florian POZZO**, demeurant Résidence Armentajo, App 14, Lieu-dit Armentajo, Precojo, route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

Mr **Bruno, Mario POZZO**, demeurant 98, Rue Anatole France, 93600 AULNAY SOUS BOIS,

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous SSP en date du 13/10/2017, il a été constitué une Société

**Dénomination sociale :** **ADC ASSURANCES**

**Siège social :** Padorella Petarigo, 20169 Bonifacio

**Forme :** SAS

**Capital :** 200 Euros

**Objet social :** courtage en assurances particuliers et professionnels

**Président :** Madame **FOIS Stéphanie** demeurant : padorella petarigo, 20169 Bonifacio élu pour une durée de 99 années

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 16 Octobre 2017, il a été constitué sous la dénomination sociale "CORSE DIAG IMMO", une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La réalisation d'analyses, d'essais, d'inspections techniques et notamment tout diagnostic immobilier et thermique ainsi que la formation professionnelle et toutes démarches commerciales se reliant à l'immobilier.

Le **siège social** est fixé à BASTIA [20200] 2, Boulevard Paoli.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les **associés** ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 5.000 €.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La **société est gérée et administrée** par Monsieur **Antoine GUIDONI** demeurant à BRANDO [20222] Résidence Vistamar, Lieu-dit Spicolo, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Gérant.

**KALLISTELECOM**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Rés. Clos Palatino

Bât. A, Lieu-dit Canavaggia

20290 BORGIO

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 03/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

**KALLISTELECOM**

**Siège social :** Résidence Clos Palatino, Bât. A, Lieu-Dit Canavaggia, 20290 BORGIO

**Objet social :** Fourniture de l'accès au téléphone et à internet, fournitures de services de télécommunications ;

activités de revendeurs de télécommunication, gestion des flottes de télécommunications professionnelles

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1500 euros

**Gerance :** Monsieur **Jeremy PIERALLI**, demeurant Route de Canavaggia, Rés Clos Palatino, Bât.A, 20290 BORGIO, assure la gerance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

**SASU EQUIP HOTEL BASTIAIS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1216 euros

1615, Avenue de BORGIO,

Appartement N°A315, 20290 BORGIO

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**DENOMINATION :**

**S.A.S.U EQUIP HOTEL BASTIAIS**

**SIÈGE SOCIAL :** 1615 Avenue de BORGIO - Appartement N°A315 - 20290 BORGIO

**OBJET : L'objet social est :** L'achat, la revente, et l'activité d'intermédiaire de commerce, pour la fourniture de divers produits, articles, fournitures consommables, équipements divers, pour les professionnels, et plus particulièrement dans le secteur de l'hôtellerie, la restauration, les débits de boissons, l'hébergement, aussi bien au niveau professionnels, particuliers et collectivités.

**DURÉE :** 99 années

**CAPITAL :** 1216 Euros

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1216 Euros

**Président :** Est nommé Président de la Société : M<sup>me</sup> **SANTI EVELYNE LOUISE JEANNE**, demeurant 1615, Avenue de BORGIO - Appartement N°A315 - 20290 BORGIO, née le 17 Mars 1966 à Marseille, de nationalité Française, divorcée.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Frédérique TURPAULT, notaire à BOBIGNY, en date du 16 octobre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :**

**MAP INVESTISSEMENTS.**

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège social :** PORTO-VECCHIO [20137], Voie d'Aréna, Marina di Fiori.

**Capital social :** 165.500,00 euros

**Durée :** 99 ans

**Objet social :** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Gerance :** Monsieur **Dominique PELAS** et Madame **Viviane PELAS**, avec faculté d'agir uniquement ensemble, demeurant tous deux à PORTO-VECCHIO [20137], Voie d'Aréna, Marina di Fiori

Toutes les **cessions** ou **transmissions** de parts, à titre onéreux ou à titre gratuit ou à tout autre titre, que ce soit la qualité ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Ladite **société sera immatriculée** au Registre du commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 01/10/2017, il a été constituée une SARL dénommée :

**CASAMURA**

**Siège social :** chemin des vignes, villa les yuccas, 20167 AFA

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

**Gérant :** M. MURATI Joseph Chemin des Vignes, Villa les Yuccas, 20167 AFA

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP à BASTIA du 05/10/2017, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SAN MARTINU.

**Siège :** A casa Cumuna, n°136, Borgo Village, 20290 Borgo

**Objet :** Acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autre de biens et droits mobiliers corporels et incorporels, immeubles bâtis ou non, terrains et tous biens et droits immobiliers, dont elle a la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction.

La location à usage professionnel ou d'habitation, vide, meublée ou aménagée, et à titre exceptionnel la vente des biens et droits mobiliers et immobiliers dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital :** Mille euros numéraire.

**Gérant :** Stéphane MATTEI domicilié A casa Cumuna, n°136, Borgo Village, 20290 Borgo

**Cession de parts :** Libre entre associés, agrément des tiers par assemblée extraordinaire.

**Immatriculation :** RCS de Bastia

Le gérant.

**MODIFICATION GERANT**

N° 22

**A SUARA VECCHIA**

**SARL au capital de 56.190 €uros**

**Siège social :** Cours Chiodi

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 531 990 125

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Jules, Michel BARTOLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Jean Luc BARTOLI, demeurant Cours Chiodi 20240 GHISONACCIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 23

**KIOSQUE MIOT**

434 154 688 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 26/06/2017 Nadia BIDDAU demeurant 9 bd François SALINI, AJACCIO (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Jean Pascal BIDDAU, gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,  
la gérance.

**ADC TRAVAUX**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 2000.00 €**

**Siège social :** Ld Farone, 20167 Afa

828 845 719 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 15 septembre 2017, il résulte que Monsieur Pierre, Philippe, Johann ROY, demeurant à Ajaccio (20000), 32, Boulevard Fred Scamaroni, a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Arnaud DE CASTELLI, démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

N° 25

**HOCOTEL**

**SARL au capital de 5.310.000 €uros**

**Siège social :** Cours Chiodi

20240 Ghisonaccia

432 838 035 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Jules, Michel BARTOLI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Les fonctions de Mrs Jean Luc et Dominique BARTOLI sont maintenues.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 26

**AVIS**

Aux termes d'une AGM du 02.10.2017, la SCI MONTE CORBU, capital 10.000 euros, siège Camping L'Esplanade - Lieudit Marinca - 20113 OLMETO, Rcs Ajaccio 530.157.833, et suite à la cession intervenue, les deux gérants M. Michel NICOLAÏ et Vincent LOCANDRO ont démissionnés de leur poste au 02.10.2017, est nommée en remplacement la SARL DP LOISIRS, capital 500.000 euros, siège Le Clos des Fougères, 14510 GONNEVILLE S/MER, Rcs Lisieux 487.491.524, représentée par son gérant M. François DECUIVRE.

Pour avis,

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 27

**SARL ALPHA ARCHITECTURE**

**Au capital de 7500 euros**

**Siège social :** 28, bis Cours Paoli

20250 Corté

RCS Bastia 442 276 382

Par acte sous seing privé à Corté, le 15 octobre 2017, les associés ont décidé de changer le siège social de la société de Corté (2B), 30, Cours Paoli à **Corté (2B), 28 bis, Cours Paoli**, à compter de 15 octobre 2017.

L'Article 4 est modifié comme suit :

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

\* **Ancienne mention :**

Le siège social de la société est fixé à Corté (2B), 30, Cours Paoli.

\* **Nouvelle mention :**

Le siège social de la société est fixé à Corté (2B), 28 bis, Cours Paoli. Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérante.

**SKR**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 1.000 €**

**Siège :** Le Village, 20110 Arbellara

819809377 RCS de Ajaccio

Suivant délibération du 15 juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Le Village, 20110 ARBELLARA au **Route de Propriano, 20100 SARTENE** à compter du 15 juillet 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

N° 29

**SKR**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 1.000 €**

**Siège :** Carrière du Rizzanèse,

20100 Sartène

819809377 RCS de Ajaccio

Suivant délibération du 30 mai 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Carrière du Rizzanèse, 20100 SARTENE au **Le Village, 20110 ARBELLARA** à compter du 30 mai 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

**AVIS DE VENTE**

N° 30



**B. LEONELLI**

Avocat

**5, Rue César Campinchi**

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**VENTE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 16 Octobre 2017, enregistré à BASTIA le 17 Octobre 2017, dossier 2017 30327, référence 2017 A 01352, la société "CORSE DIAG IMMO" société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, dont le siège social est à BIGUGLIA [20620] Lotissement Pineto, Route de la Marana, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 753 342 831, a cédé à la société "CORSE DIAG IMMO" société à responsabilité limitée en formation au capital de 5.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 2, Boulevard Paoli, un cabinet de diagnostics immobiliers ayant comme activités, la réalisation d'analyses d'essais, d'inspections techniques et notamment tout diagnostic immobilier et thermique ainsi que la formation professionnelle et toutes démarches commerciales se reliant à l'immobilier à l'enseigne "CORSE DIAG IMMO" moyennant le prix de 100.000 €, s'appliquant :

\* Aux éléments incorporels pour la somme de 91.575,00 €.

\* Aux éléments corporels pour la somme de 8.425,00 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 16 Octobre 2017.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI, domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.



**Société Civile Professionnelle**

**Titulaire d'un Office Notarial**

**Maîtres Alain SPADONI,**

**Olivier LE HAY**

**et Charles SANTUCCI**

**Immeuble "Le Régent"**

**3, avenue Eugène Macchini**

**B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1**

**Tél : 04.95.51.76.76**

**Fax : 04.95.51.15.08**

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à AJACCIO [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 04 Octobre 2017 enregistré à SPFE D'AJACCIO le 11 Octobre 2017 Numéro 2017 N 394 La Société dénommée SARL MF ALIMENTATION, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à APPIETTO [Corse-du-Sud] Chez Mr et Mme Christophe MURA, - Plaine de San Giovanni identifiée sous le numéro SIREN 529951568 RCS AJACCIO.

**A CEDE A :** La Société dénommée S.M.T.ALIMENTATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à APPIETTO [Corse-du-Sud] Ajadata - Centre commercial du Golfe de Lava identifiée sous le numéro SIREN 831527544 RCS AJACCIO.

**1/ Etablissement principal :**

Un fonds de commerce d'alimentation générale, dépôt de pain, articles de plage et accessoires connu sous le nom de LE MARCHE DU GOLFE situé et exploité à APPIETTO [Corse du Sud], Golfe de Lava

**2/ Etablissement secondaire**

Un fonds de commerce de superette, alimentation générale, dépôt de pain, articles de plage et accessoires connu sous le nom de AU PAIN CHAUD situé et exploité à APPIETTO [Corse du Sud], Golfe de Lava

**Prix :** 150.000,00 € s'appliquant savoir :

**1/** à concurrence de 122.751,60 € au fonds de commerce dénommé LE MARCHE DU GOLFE et se répartissant :

- entre les éléments incorporels pour 100.226,00 €

- et les éléments corporels pour 22.525,60 €

**2/** à concurrence de 27.248,28 € au fonds de commerce dénommé AU PAIN CHAUD et se répartissant

- entre les éléments incorporels pour 12.886,00 €

- et les éléments corporels pour 14.362,28 €.

Prise de possession à compter du 04 Octobre 2017

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Alain SPADONI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,  
Me Alain SPADONI, Notaire.

**ICN : Annonce légale**  
**FAX : 04 95 32 02 38**

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 18 Septembre 2017, Enregistré à Bastia le 11/10/2017 sous le n°2017A01323

**A été cédé** par l'EURL JPC SOCODIPHA inscrite au RCS de Bastia sous le n°531632784 représentée par Me Bernard Roussel, mandataire judiciaire à la SAS PRO AND CO, au capital de 40ke dont Le siège social est sis Lieu-Dit La Morta, 20238 Centuri représenté par Monsieur Olivier CHARVIN immatriculée sous le n°822170221 au RCS DE BASTIA pour un fonds de commerce de Distribution de produits pharmaceutiques. Montant de la cession 40.000 EUR QUARANTE MILLE EUROS.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière date des insertions prévues par la loi en l'étude de Me Bernard Roussel, mandataire judiciaire demeurant, Immeuble U Boscu d'Oru, Pietranera, BP 75, 20289 BASTIA.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 33

### GS TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Porté à 19.000 euros

Siège social : Casette, 20213 Pruno

832 432 967 00012

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 octobre 2017,

Du certificat de dépôt des fonds établi le 09/10/2017 par la banque CREDIT AGRICOLE agence de MORIANI,

Du procès-verbal des décisions du Président du 9 octobre 2017 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 16.000 euros par émission de 16.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 3000 euros à 19.000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à trois mille euros (3000 euros).

\* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à dix neuf mille euros (19.000 euros).

Pour avis, Le Président.

N° 34

### ALTU PRATU

Société Civile d'Exploitation Agricole

Au capital de 120.000 euros

Siège social : Route de Granace

20100 Sartène

513 638 767 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 Octobre 2017 :

Le capital a été augmenté de 119.500 euros, pour être porté à 120.000 euros, par incorporation de réserves et compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

L'article 7 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence.

\* **Ancienne mention :**

Capital : 500 euros

\* **Nouvelle mention :**

Capital : 120.000 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

### AJACCIO BETON 2A

SARL au capital de 1.000 €

Porté à 378.000 €

Siège social : Lieu-dit Trenta Costa,

Z.I. de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 823 367 669

Par décision du 01/10/2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 377.000 €, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

\* **Ancienne mention :**

Capital social : 1.000 €

\* **Nouvelle mention :**

Capital social : 378.000 €

Pour avis, La Gérance

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 36

### FIDUCIAIRE DU VALINCO

SARL au capital de 16.000 €

8, rue Casanova d'Aracciani

Lieu-dit "U Frusteru"

20110 Propriano

RCS d'Ajaccio 403 425 440

[2006 B 338]

### AVIS

## DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2017, il résulte que :

La collectivité des associés de la SARL FIDUCIAIRE DU VALINCO a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 26 septembre 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

**Ancienne mention :** Société à Responsabilité Limitée

**Nouvelle mention :** Société par Actions Simplifiée

**Administration :**

**Ancienne mention :** Robert DELLE VERGINI, né le 9 juin 1962 à Marseille, Gérant

**Nouvelle mention :** MOSCONI-PERRETTE Cendrine, née le 01 avril 1967 à Ajaccio, Président.

Robert DELLE VERGINI, né le 9 juin 1962 à Marseille, Directeur général.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

**Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.**

N° 37

### CORSICALINK NETWORKS

SAS au capital de 100.000 euros

Siège social : 12, Quai des Martyrs

Imm. Marevista - BP 122

20292 Bastia-532116183 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 30 juin 2017, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire suppléant la société SARL BEAS, et de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant en remplacement.

### CREA VERTS 2A

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Lieu-dit Bovale

20167 Sarrola-Carcopino

793 466 434 RCS Ajaccio

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :**

**Président :** Monsieur René, Emmanuel SANTAMARIA, demeurant à SARROLA CARCOPINO (Corse) Lieu-dit Bovale, La même assemblée a pris également les décisions suivantes :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 16/10/2017, aux activités suivantes :

La réalisation d'études et de travaux de construction et/ou de rénovation de bâtiments ainsi que de voies et réseaux divers et d'aménagement tant intérieurs qu'extérieurs

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,

le représentant légal.

N° 39

### AJACCIO BETON

S.A.S. au capital de 48.936 €

Siège social : Lieu-dit Trenta Costa,

Z.I. de Baléone

20167 Sarrola-Carcopino

312 563 356 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de modifier l'objet social et de le remplacer par :

La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

La location d'appareils de mise en place du béton.

- de modifier la dénomination sociale et de la remplacer par : **SB MONTE GOZZI**

Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

Le Président.

### E.P.B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 18.880 €

Siège : Route de l'Ospedale,

Analonga, 20137 Porto-Vecchio

439122649 RCS de Ajaccio

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 30 juin 2017, les associés ont décidé de nommer :

- M. Marc NINU, domicilié 2 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,  
- La SARL GESTION EXPERTISE COMP-TABME INSULAIRE - GECl, dont le siège social est 2 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis, la Gérance.

N° 41

### OB4

SAS au capital de 100 euros

Siège social :

3, rue Georges Bernard Shaw

75015 Paris-538694811 RCS Paris

Aux termes d'une décision en date du 01-09-2017, l'associée unique a décidé à compter de ce jour :

- de remplacer la dénomination sociale OB3 par **OB AZUR** et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de supprimer l'ancien objet de le remplacer par : "Exploitation d'un établissement d'hébergement pour personne âgées de type résidence seniors, location meublée avec services à vocation hôtelière ou para hôtelières" et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 42

### VIBE CROWS TECHNOLOGY

SAS au capital de 39.000 €

Siège social : Lieu-dit Campanella

Lieu-dit San Cipriano,

Les Nacres, B2, 20137 Lecci

750 340 846 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AG du 29/09/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de M. Bernard PEYRIN : la société APSAROKE, SAS au capital de 47.500 € dont le siège social est sis 8 rue Victor Lagrange [69007] LYON, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 435 379 284, représentée par M. Bernard PEYRIN.

N° 43

### AVIS

Aux termes d'une AGM du 02.10.2017, la **SAS CAMPING L'ESPLANADE**, capital 10.000 euros, siège Lieudit Marinca - 20113 OLMETO, Rcs Ajaccio 535.404.487, le Président M. Vincent LOCANDRO et le Directeur Général M. Michel NICOLAI ont démissionnés de leur poste au 02.10.2017, est nommée au poste de PRÉSIDENT : la SARL DP LOISIRS, capital 500.000 euros, siège Le Clos des Fougères, 14510 GONNEVILLE S/MER, Rcs Lisieux 487.491.524, représentée par son gérant M. François DECUIVRE. Le poste de Directeur Général n'est pas remplacé.

Pour avis,

**U CINTU**

SAS au capital de 5.000 Euros  
Siège social : Chemin de l'Eglise  
20167 Afa-797502747 RCS Ajaccio

**AVIS  
DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 25/09/2017, l'assemblée générale a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 Euros.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associée unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mrs Fabien GAMBINI et Anthony TARGETTI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le Président de la société : Monsieur Fabien GAMBINI, demeurant Chemin de l'Eglise, 20167 AFA

Et par Le directeur Général : Monsieur Anthony TARGETTI, demeurant Chemin de l'Eglise, 20167 AFA.

Pour avis, la Gérance.

**DISSOLUTION SOCIETE  
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 45

**SARL A.S.C.O.R.E.  
CONSULTANTS****AVIS DE DISSOLUTION****Dénomination :  
A.S.C.O.R.E.  
CONSULTANTS**

Forme : SARL en liquidation  
Siège social : 8, Rue Paul Colonna  
d'Istria - 20090 Ajaccio  
Capital : 9.750 euros  
N° SIREN : 438 549 263 RCS Ajaccio

Par décision en date du 30 septembre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2017 et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Guy LE JEUNE, demeurant : 70, Domaine de SUARTELLO - 20090 AJACCIO, a été nommé en qualité de Liquidateur.

Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège social : 8, Rue Paul COLONNA d'ISTRIA - 20090 AJACCIO, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au R.C.S. d'AJACCIO.  
Pour avis et mention.

**AVIS DE DISSOLUTION****MARIE-TEAM**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 45.000 euros  
Siège de liquidation :  
c/o SCI CHIOSELLI  
Hôtel Club de Porticcio,  
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio  
RCS Ajaccio 498 040 005

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 septembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur à compter du 30 septembre 2017 Monsieur Patrick MAURISSE, demeurant 12 Cote de la Jonchère, 78380 BOUGIVAL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé c/o SCI CHIOSELLI, Hôtel Club de Porticcio, Grosseto Prugna, 20166 PORTICCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 47

**PISCIA ROSSA**

S.C.I. au capital de 1.980 Euros  
Siège social : Hameau de Pianella  
20121 Pastricciola  
824 460 414 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION  
ANTICIPEE**

L'AGE réunie le 01-09-2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter date d'effet de la dissolution de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Jean, André LECA, demeurant Hameau de Pianella, 20121 PASTRICCIOLA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Pianella, 20121 PASTRICCIOLA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**GROTELLA**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Grotella  
20163 Tavera (Corse)  
811 923 796 RCS Ajaccio

La dissolution de la société pour capitaux propres devenues inférieures à la moitié du capital social a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 15 septembre 2017 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Laurent Toussaint Mathieu CHIARASINI, demeurant à TAVERA (Corse) Lieudit Maestracci, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : TAVERA (Corse) Lieudit Maestracci.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,  
le représentant légal.

N° 49

**PISCIA ROSSA**

S.C.I. en liquidation  
Au capital de 1.980 Euros  
Siège social : Pastricciola 20121  
Hameau de Pianella  
824 460 414 RCS Ajaccio

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 01-09-2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jean, André LECA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 50

**ENT.RENOVATION  
IMM.CORSE**

SARL en liquidation  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : 2, Rue Stéphanopoli  
20000 Ajaccio (Corse)  
492 588 736 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 31 décembre 2016, après avoir entendu le rapport de Eric Augustin ALLEGRINI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AJACCIO.

Pour avis,  
le liquidateur.

**"SOCIETE D'EXPLOITATION  
DES ETABLISSEMENTS  
PESCETTI PIERRE"**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622 Euros  
Siège social : Lieu-dit Reggitana  
Route de Timone, 20230 San Nicolao  
R.C.S : Bastia B 419 537 477

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Pierre PESCETTI demeurant Lieu-dit REGGITANA à SAN NICOLAO [20230], avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez M. Pierre PESCETTI demeurant Lieu-dit REGGITANA à SAN NICOLAO [20230], adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 52

**"SOCIETE D'EXPLOITATION  
DES ETABLISSEMENTS  
PESCETTI PIERRE"**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 7.622 Euros  
Siège social : Lieu-dit Reggitana  
Route de Timone - 20230 San Nicolao  
Siège de la liquidation :  
Lieu-dit Reggitana  
Route de Timone-20230 San Nicolao  
R.C.S : Bastia B 419 537 477

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017 il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;  
- Donné quitus au liquidateur M. Pierre PESCETTI demeurant Lieu-dit REGGITANA à SAN NICOLAO [20230]

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 53

**AVIS**

Aux termes du PV de l'AGE du 15/07/2017, de la SARL KARMA en liquidation au capital de 10.000 EUR siège Les Voiles Blanches, Route du Port 20145 SARI SOLENZARA RCS Ajaccio B790 257 133, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Philippe DESSEILLES demeurant Les Voiles Blanches - Route du Port - 20145 SARI SOLENZARA et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : Ajaccio

le représentant légal.

N° 54



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ALATA

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ALATA DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN GIRATOIRE AU COL DU PRUNO

Par arrêté n° 16/2017 en date du 26 septembre 2017, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata dans le cadre de la création d'un giratoire au Col du Pruno.

A cet effet, Madame Marie Christine CIANELLI, urbaniste, expert près la Cour d'Appel de Bastia et le Tribunal Administratif, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 15 septembre 2017.

L'enquête se déroulera en Mairie d'Alata - village - 20167 ALATA du lundi 16 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017 inclus.

Le dossier sera consultable sur place les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 15h00. Il sera également consultable sur le site internet de la commune : [www.alata.corsica](http://www.alata.corsica).

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie d'Alata - village - 20167 ALATA le lundi 16 octobre 2017, de 9 h 00 à 12 H, le jeudi 26 octobre de 9 H 30 à 12 H, le Jeudi 16 novembre de 14 H à 17 H.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées au sein du registre mis en place à cet effet en Mairie d'Alata - village - 20167 Alata ou encore sur le registre dématérialisé et sécurisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/521>.

Elles pourront également être adressées par écrit jusqu'au 16 novembre 2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) sous pli cacheté, à : Mairie d'ALATA/enquête publique/Révision allégée n° 2 du PLU - à l'attention de Mme Marie Christine CIANELLI, commissaire enquêteur, village, 20167 ALATA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Alata village, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune ; ces mêmes documents demeureront consultables durant une année à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/521>.

A l'issue de l'enquête publique, le projet - éventuellement modifié - de révision allégée n°2 du PLU sera soumise à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

N° 55

### SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris  
20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**JEUDI 07 DECEMBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Département de la Corse du Sud - commune d'Eccica-Suarella :

Les parcelles cadastrées B 99 (9 a 75 ca), B 735 (1 ha 43 a 38 ca) et B 738 (15 a 05 ca) et toutes constructions y édifiées.

Mise à prix : 280.000 Euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,  
le 11 octobre 2017,  
POUR EXTRAIT. [20170102 CM/SM].

**PROCHAINE PARUTION-ICN-27/10/2017 - N°6689**

N° 56



AVIS DE MARCHÉ N°24/2017

### 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32

Fax : 04.95.32.66.11

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

courriel : [commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr](mailto:commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr)

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article 27 du décret relatif aux marchés publics). Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec minimum et maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics

### 3 - OBJET DU MARCHÉ :

Mission de maîtrise d'oeuvre pour divers travaux d'infrastructures.

### 4 - DUREE ET MONTANT DE L'ACCORD CADRE :

La durée de l'accord cadre est d'une année renouvelable 2 fois par tacite reconduction. La durée maximale de l'accord cadre est de 36 mois.

Le montant de commandes minimum et maximum pour la période initiale est de 15.000 € HT et 50.000 € HT. Ce montant minimum et maximum est identique pour chaque période de reconduction.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

7 - Accès au DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur les sites :

<http://www.pietrabugno.com> et sur le site [www.marchésécurisés.fr](http://www.marchésécurisés.fr).

8 - Renseignements d'ordre administratif et adresse de remise des plis sous format papier : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO - Service des Marchés publics

Courriel : [marchéspublicsvdp@orange.fr](mailto:marchéspublicsvdp@orange.fr)

### 9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

\* Mercredi 15 novembre 2017-12 heures.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 57

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AVEC STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALERIA

2ème parution,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 632 - 2017 en date du 21 septembre 2017] :

\* Du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2017 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'Aléria

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE : Mairie d'Aléria PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 29 août 2017] :

Madame Aurélie VADELLA, désignée en tant que Commissaire Enquêteur titulaire, recevra le public à la mairie d'Aléria, selon les modalités suivantes :

\* lundi 16 octobre de 14 heures à 17 heures,

\* mardi 7 novembre de 14 heures à 17 heures

\* vendredi 17 novembre de 14 heures à 17 heures

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie d'Aléria.

Un registre dématérialisé sera également mis sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/511>.

Ce registre virtuel sera clos automatiquement le jeudi 27 juillet 2017, à 16 heures précises, date de clôture de l'enquête publique.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

[[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)],

au plus tard le jeudi 27 juillet 2017.

Toutes les informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Pierre BRIERE, ingénieur de projets pour la société Générale du Solaire, 230 rue saint Exupery, 34130 Manguio [Tél : 04 11 62 63 59 - Portable 07 77 26 71 58].

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Aléria, pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

[[www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.



## AVIS DE MARCHÉ PROCÉDURE ADAPTÉE (MONTANT INFÉRIEUR À 418.000 € HT) CCI2B/DC/2017.084

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :** M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

**Objet du marché :** Le remplacement des éclairages et de la Gestion Technique Centralisée de l'aéroport de Bastia-Poretta.

**Lieux d'exécution :** Aéroport de Bastia Poretta

**Type de marchés :** Fourniture et Travaux

**Nomenclature Européenne CPV :**

31527260-6/Systèmes d'éclairage/31000000/Appareils, machines, équipements et consommables d'éclairages-éclairages/31527000/Spots/

### Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe deux (02) lots :

**Lot n°1 :** Courant fort/Courant faible

**Lot n°2 :** Evolution de la Gestion Technique Centralisée (GTC)

### Caractéristiques principales :

La dépose, la fourniture et la pose de luminaires ainsi que l'installation, le raccordement, le câblage et le paramétrage d'une supervision technique sur ordinateur des équipements de terrain (GTC) de l'aéroport de Bastia Poretta.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

### Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

**Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.**

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCI 2B.

**L'avis concerne un marché public.**

### Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

\* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 130

### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales  
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION**

### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

**Le candidat produira à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de Références de chantiers exécutés durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 10 Novembre 2017 à 10 heures

### CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées sur la base des garanties et de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

### CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chaque lot :

- Prix : 55% ;

- Valeur technique : 45% ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

\* Les caractéristiques techniques des matériels à installer,

- La méthodologie adoptée pour chacune des phases d'exécution pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation,

- Moyens humains et matériels dédiés au chantier,

\* Les indications concernant la provenance et les références des principales fournitures et les fournisseurs correspondants,

\* Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation, Le délai de livraison global incluant les délais d'approvisionnement et de préparation.

**Durée de validité des offres :** 06 mois (180 jours)

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2017.84

### Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales  
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site: [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

### Renseignements complémentaires :

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

### Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION ;

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 12 octobre 2017

N° 59

## COMMUNE DE PRATO DI GIOVELLINA

### ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

#### 2ème Parution,

Par arrêté N° 01 du 22/09/2017, le Maire de la Commune de Prato di Giovellina a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la carte communale sur l'ensemble du territoire de Prato di Giovellina, pour une durée de 36 jours : **du 18 octobre 2017 au 22 novembre 2017 inclus.**

Madame **Muriel DE BASQUIAT** a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, par le Tribunal Administratif de Bastia.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Prato di Giovellina, lieu-dit Prato Mezzo, 20218 Prato-Di-Giovellina les :

- Mercredi 18 et 25 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures

- Mercredi 8 et 22 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le dossier de projet de carte communale, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Prato-Di-Giovellina pendant la durée de l'enquête publique du 18 octobre au 22 novembre 2017 inclus.

Ils seront consultables aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi de 14 h à 17 h

- Mercredi de 14 h à 17 h

- Vendredi de 14 h à 17 h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire Enquêteur **Muriel DE BASQUIAT**

Mairie de Prato di Giovellina [20218].

Tél : 04.95.37.25.85 - 06.07.79.96.73

Pour Insertion,  
Le Maire, José SIMONI.

**PROCÉDURE NEGOCIEE  
 AVEC MISE EN CONCURRENCE PREALABLE  
 ENTITE ADJUDICATRICE  
 (MONTANT SUPÉRIEUR À 418.000 € HT)  
 CCI2B/DC/2017.085**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :** M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

**Objet du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre destinée au réaménagement et l'extension des sanitaires publics de l'aérogare de l'aéroport de Bastia-Poretta

**Lieux d'exécution :** Aéroport de Bastia-Poretta

**Type de marchés :** Service

**Nomenclature Européenne CPV :** 71000000-8. Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Caractéristiques principales :**

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet, l'exécution de plusieurs éléments de mission définie par l'article 7 de la loi n°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

Cette mission de maîtrise d'oeuvre concerne le réaménagement et l'extension des sanitaires situés au R-1 au niveau du vide sanitaire entraînant la démolition du mur de séparation entre les sanitaires et le vide sanitaire ainsi que les reprises en sous-oeuvre.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Mode de passation du marché :**

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, définie par les articles, 1er, 12.II, 34.I.b°, 74 et 90.II.2° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al. 4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.**

**Mode de dévolution :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Par nature, la mission " loi MOP " ne peut être allotie.

**L'avis concerne un marché public.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :**

\* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 130

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION**

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

**Le candidat produira à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisés et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché. .../...

**Date limite de remise des candidatures :** Le 03 Novembre 2017 à 10 heures

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- de leurs garanties et capacité économique et financière,
- des capacités techniques et professionnelles,
- de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années et de leurs références au sein d'aérogares.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 50% ;
- Valeur technique : 30% : Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
  - \* La méthodologie adoptée pour chacune des phases de la mission ;
  - \* Le nombre de Visites ;
  - \* Un planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque phase.
- Délai global de réalisation des phases APS, APD, PRO et DCE : 20%.

**Durée de validité des offres :** 06 mois [180 jours]

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2017.085

**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
 Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales  
 Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
 Palais Consulaire - BP 210  
 20293 BASTIA Cedex

ou  
 téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :**

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 16 octobre 2017

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 16 octobre 2017

N° 61

 **CORSE DU SUD**  
 Le Département

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. Le Président du Conseil Départemental  
 Direction des achats publics  
 Service des marchés  
 11, bis Rue Del'Pellegrino  
 BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
 Tél : 04 95 29 15 30

**Référence acheteur :** JSF 2017-157

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Aménagement et sécurisation d'un accès direct entre l'aéroport de Figari et l'entrée Est de Figari RD322A depuis la RD 859 jusqu'à la RD 322. Relance des lots 1 et 2.

**Procédure :** Procédure ouverte

**Forme du marché :** Division en lots : oui

**Lot N° 1 -** Voiries réseaux divers

**Lot N° 2 -** ENROBES

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

**Remise des offres :** 15/11/17 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 11/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 62

### SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**JEUDI 07 DECEMBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio,

En la copropriété 5 rue Capitaine Livrelli, cadastrée BX 107 (3a 55 ca) :  
- le lot n° 5 : au premier étage, au fond du palier à gauche, un appartement de 42,39 m<sup>2</sup> de type T2, composé d'un hall d'entrée, d'une cuisine, un séjour, une chambre, un wc.

Mise à prix : 10.000,00 Euros

Visite des lieux par le Ministère de la SCP Roberto RUDI (Tel : 04.95.20.93.72), le : Mardi 7 novembre 2017 de 11 heures à 12 heures

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,

le 04 octobre 2017,

POUR EXTRAIT. 20150208s3 CM /SM.

N° 63

### SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris

200000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice de BASTIA, au plus offrant et dernier enchérisseur, le**

**JEUDI 07 DECEMBRE 2017 à 11 HEURES**

Des biens désignés ci-dessous :

Département de HAUTE-CORSE, sur le territoire de la commune de GIUNCAGGIO, la parcelle cadastrée section D58 (89a 10ca), et toutes constructions y édifiées.

Mise à prix : 2.000,00 Euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP Morelli Maurel et Associés, et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés à la SCP CABINET RETALI & ASSOCIES et à la SCPA MORELLI MAUREL et Associés, pour consultation].

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de BASTIA.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP RETALI & ASSOCIES, 39 Boulevard PAOLI à BASTIA,

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL et Associés, 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Fait et rédigé à BASTIA,

Le 12 octobre 2017

POUR EXTRAIT [20160157 CM /SM]



Mettez en scène votre intérieur pour une vie nouvelle...

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 64

Par jugement en date du 10/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de la :

Sarl Sens Unique (SARL)

12, Boulevard Wilson, 20260 Calvi

Activité : Vêtements et articles d'habillement

RCS Bastia : B 378 534 390, 2005 B 640

Date de cessation des paiements :

01/07/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 65

Par jugement en date du 10/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Ginanni Armand (SARL)

35, rue César Campinchi

20200 Bastia

Activité : Produits pétroliers et dérivés, véhicules neufs et d'occasion, entretien et réparation

RCS Bastia : B 327 359 030, 83 B 73

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

N° 66

Par jugement en date du 10/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

A Palomba (SARL)

"Casa Nostra" 3, Lot Saint François

Revinco Plaine, 20290 Borgo

Activité : Brasserie, débit de boissons 4ème catégorie

RCS Bastia : B 523 454 098, 2010 B 314

Liquidateur :

SELARL BRMJ  
[Me Bernard Roussel]  
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4  
20200 Pietranera

### REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 67

Par jugement en date du 10/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Siametal (SARL)

ZI Cantone

20260 Calvi

Activité : Vente de fer, métal, agencement de cuisine, bâtiment

RCS Bastia : B 523 063 204, 2010 B 257

Date de cessation des paiements :

10/04/2016

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

### PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 68

Par jugement en date du 10/10/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de :

La Tesa (SARL)

Lieu-dit Tesa, 20218 Lama

Activité : Location meublée professionnelle

RCS Bastia : B 513 782 623, 2009 B 318

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard Roussel]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Nappi-Casanova

Greffiers Associés

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 69

Liquidation Judiciaire Simplifiée

Sintinelle (SARL)

Casatorra

Lieu-dit Arbuçetta

20620 Biguglia

RCS Bastia B 488 864 372, 2006 B 100

### Dépôt de l'Etat des Créances et du projet de Répartition

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 09.10.2017, l'Etat des créances complété par le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens.

Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés.

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 70

LJ - 4152404

M. Vignoli Marcel Antoine

Ld Olivetto

20600 Furiani

RCS Bastia/RM : N°49.78.2B

### Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Furiani,

Lieu-dit Olivetto,

Section C N°1259

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 10.10.2017, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés.



AVIS DE MARCHÉ

**PROCÉDURE NEGOCIEE  
AVEC MISE EN CONCURRENCE PREALABLE**

**ENTITE ADJUDICATRICE**

**(MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT)  
CCI2B/DC/2017.075**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :** M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

**Objet du marché :**

**Mission de maîtrise d'oeuvre destinée aux travaux de construction d'un terminal destiné à l'aviation d'affaires et générale de l'aéroport de Bastia-Poretta**

**Lieux d'exécution :** Aéroport de Bastia-Poretta

**Type de marchés :** Service

**Nomenclature Européenne CPV :** 71000000-8. Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Caractéristiques principales :**

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet, l'exécution de plusieurs éléments de mission définie par l'article 7 de la loi n°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

Cette mission de maîtrise d'oeuvre concerne uniquement les travaux de création d'un bâtiment de 200 m² destiné à l'accueil des salariés, des équipages et VIP et les travaux d'aménagement intérieurs du bâtiment comprenant : Espace d'accueil - Opérations, Salon VIP, Espace détente avec distributeur de Boisson/Café, Salle de briefing, Salle de repos, Salles de douche, WC.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Mode de passation du marché :**

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable, définie par les articles, 1er, 12.11,34.1.b°, 74 et 90.11.2° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al. 4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.**

**Mode de dévolution :**

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Par nature, la mission " loi MOP " ne peut être allotie.

**L'avis concerne un marché public.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :**

\* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 130

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales  
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION**

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

**Le candidat produira à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, .../...

le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisant des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des candidatures :** Le 03 Novembre 2017 à 10 heures

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- de leurs garanties et capacité économique et financière,
- des capacités techniques et professionnelles,
- de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années et de leurs références au sein d'aérogares.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : [50%] ;
- Valeur technique : [30%] : Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
  - \* La méthodologie adoptée pour chacune des phases de la mission ;
  - \* Le nombre de Visites ;
  - \* Un planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque phase.
- Délai global de réalisation des phases APS, APD, PRO et DCE : 20%.

**Durée de validité des offres :** 06 mois [180 jours]

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2017.075

**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales  
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex  
ou

téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :**

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION ;**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** Oui, le 16 octobre 2017

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 16 octobre 2017

**DERNIERES MINUTES**

**N° 72**

**SYNERGIE PROMOTIONS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : 24, rue St Joseph

Résidence Le Clos St Antoine

20200 Bastia

805 366 804 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,  
la gérance.

**N° 73**

**SYNERGIE**

**PROMOTION MONSERATO**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Résidence Le Bastio 2

N°6, 20600 Furiani

820 643 666 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,  
la gérance.



N° 74

**SYNERGIE HABITAT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000.00 €  
Siège social : 6, Résidence Le Bastio 2,  
Route du Village, 20600 Furiani  
792 852 352 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 :  
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 75

**SYNERGIE PROMOTION L'AGLIANI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000.00 €  
Siège social : Résidence Le Bastio 2  
20600 Furiani-820643633 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 :  
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 76

**NEGOCE HABITAT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000.00 €  
Siège social : 24, Rue St Joseph  
Résidence Le Clos Saint Antoine  
20200 Bastia-805367133 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 :  
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 77

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/10/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : LAG PREVENTION** **Siège social : LIEU DIT CANASO**, 20190 SANTA MARIA SICHE **Forme : SASU Capital : 1000 Euros** **Objet social : CONSEIL ET FORMATION EN PREVENTION DES RISQUES, ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, FORMATION SANTE SECURITE AU TRAVAIL** **Président : Monsieur LAURENT DOMINIQUE GRILLOT** demeurant : LIEU DIT CANASO, 20190 SANTA MARIA SICHE élu pour une durée indéterminée **Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.**

N° 78

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°61, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du Vendredi 29 Septembre : **Concernant : le transfert du siège social de la SCI "SCI CORSE HOLLIDAYS", il manque un mot sur le nom de Société. Il fallait lire : "SCI CORSE HOLLIDAYS" Et non : "SCI CORSE", comme écrit par erreur.**

N° 79

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 30 Septembre 2017, Monsieur Albert Thomas BERARD demeurant à Résidence Luigina - Bt E - Boulevard de Fogata [20220] L'ILE ROUSSE, a donné en location-gérance à Monsieur Guillaume, Alphonse VINCI-GUERRA demeurant à Village de LA PORTA [20237] LA PORTA, un fonds de commerce de Débit de boissons 4° catégorie, à l'enseigne "U SAN PEDRONE" exploité à LA PORTA [20237], pour une durée de trois années à compter du 1er Octobre 2017, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

N° 80

**CESARINI PAESOLU****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16-10-2017 fait à CERVIONE il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière  
**DENOMINATION :** CESARINI PAESOLU  
**SIEGE SOCIAL :** PAESOLU DI PRUNETE - 20221 CERVIONE

**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré  
**GERANCE :** Madame CESARINI Lena, née le 24-11-1989 à Bastia [2B], de nationalité Française, demeurant Lieu-dit Toga - Résidence Vannina - Bât C - 20200 Ville de Pietrabugno, pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance.

N° 81

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/10/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : BURGER TIME** **Siège social : lieu dit scagazzo RN 198**, 20240 Ventiseri **Forme : SAS Nom commercial : L'atelier lenny's Capital : 1000 Euros** **Objet social : restauration rapide fabrication de pizza, burger a emporter et livraison** **Président : Mademoiselle Laetitia Jamgotchian** demeurant : 74 lot moracchini, 20240 Ventiseri élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 82

**CONSTITUTION D'UN FONDS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La société BALANCA INVESTEMENTS LIMITED, dont le siège social est sis Suite 2, GibraltarEight, 1215 Main Street, Gibraltar, immatriculé au RCS de Gibraltar sous le numéro 81.041, propriétaire du navire NINE MOONS, dont le port d'attache est Londres, Angleterre, immatriculé sous le numéro 905.678, a été autorisée, par ordonnance prise le 8 février 2012 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio à constituer un fonds de limitation de garantie d'un montant de 166.500 DTS, soit 193.879,26 euros, en application des dispositions de la loi n°67-5 du 3 janvier 1967 modifiée et du décret n°67-967 du 27 octobre 1967.

Ce fonds de limitation a été autorisé à la suite de l'accident survenu le 22 juin 2009 dans la baie de Zeru, sur l'île de Cavallo, 20169 Bonifacio.

Les créanciers susceptibles de déclarer une créance au titre de ce fonds de limitation de garantie sont avisés par la présente publication d'avoir à déclarer leur créance entre les mains du liquidateur : Alain GOUTH, 5 rue Campanari, 20200 Bastia en application de l'article 76 du 27 octobre 1967 ainsi rédigé :

« La même communication est publiée dans un journal d'annonces légales et éventuellement dans une ou plusieurs publications étrangères. Le choix en est fait par le juge-commissaire. Les créanciers, dont le nom et le domicile n'ont pas été indiqués par le requérant, disposent d'un délai de trente jours pour produire leurs créances, à dater de la publication faite dans le pays de leur domicile. La publication précise que, passé ce délai :

1. Les créanciers connus du requérant, mais dont il ignore le domicile, sont réputés accepter les chiffres attribués à leurs créances ;

2. Les créanciers inconnus du requérant conservent le droit de produire jusqu'à l'ordonnance du président du tribunal déclarant la procédure close, mais ils ne pourront rien réclamer sur les répartitions ordonnées par le juge-commissaire antérieurement à leur production, et leurs créances sera éteinte s'ils n'ont pas produit avant l'ordonnance de clôture, à moins qu'ils ne prouvent que le requérant connaissait leur existence, auquel cas celui-ci sera tenu envers eux sur ses autres biens. »

Pour avis et mention, Le liquidateur du fonds,  
Alain GOUTH.

N° 83

**AVIS**

Par acte sous seing privé en date du 09/10/2017 et enregistré au service de la publicité foncière d'Ajaccio le 12/10/2017 référence 2017A01417, Mr LE MARTIN Philippe, seul associé de la SCI Pietraggione 2, a cédé le groupe de parts sociales N° 185 de la SCI Pietraggione 2 à SARL MARTIN'S INVESTISSEMENTS au capital variable de 4000 € ayant son siège social sis résidence la bergerie - visiconi - route de palombaggia - 20137 Porto Vecchio, enregistrée au RCS AJACCIO N° 832433551 et représenté par son gérant Mr LE MARTIN Philippe, pour un prix de 40.000 €. La SARL MARTIN'S INVESTISSEMENTS est pleine propriétaire dudit groupe de parts à compter du 09/10/2017 et est chargé d'accomplir les formalités de publicité et de signification d'usage étant précisé qu'actuellement La SARL MARTIN'S INVESTISSEMENTS est seule associée de la SCI Pietraggione 2 qui est en liquidation et en attente de partage.

Pour avis et mention. Le gérant.

N° 84

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2017, à BASTIA [20200], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination de la société : FARADAY**

**Forme : Société Civile Immobilière**  
**Objet :** L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, ou commercial,

La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**Siège social :** Chez Monsieur Cédric CHIAPPE, Résidence les Vallons du Macchione, Bâtiment 9, Route de Falconaja, 20600 BASTIA.

**Durée :** 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

**Capital social :** 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

**Gérant :** Monsieur Cédric CHIAPPE, demeurant les Vallons du Macchione, Bâtiment 9, Route de Falconaja, 20600 BASTIA.

**Immatriculation :** RCS de BASTIA

Pour avis et mention, la gérance,  
Mr Cédric CHIAPPE.

N° 85

**FIN DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de "DEBIT DE BOISSONS, RESTAURATION", sis et exploité Lieu-dit GROTELLA à 20163 - TAVERA, consentie par acte sous seing privé en date du 22 mai 2015 à TAVERA, par :

Madame Angèle CASTINETTI née le 10/01/1942 à Ajaccio demeurant Lieu-dit Grotella 20163 TAVERA [Corse] immatriculée sous le numéro SIRET 383 767 522 et agissant en qualité de loueur de fonds,

**Propriétaire dudit fonds,**

Et la Société GROTELLA, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social Lieu-dit GROTELLA à TAVERA 20163 [Corse du sud], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 811 923 796 RCS AJACCIO.

A pris fin à la date du 28 février 2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par son propriétaire Madame Angèle CASTINETTI, demeurant Lieu-dit Grotella 20163 où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 86

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : JAMS - Capital: 200 euros** **Siège: 9 rue Joseph Tafanelli, 20100 Sartène** **Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant** **Durée: 99 ans** **Gérant: M. SAMPIERI Robert** 9 rue Joseph Tafanelli 20100 Sartène Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS: Ajaccio.**



**VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !**



SCALDERA ISULAMENTU  
ISOLATION ISULAMENTU  
LIGNAMERIE CHAUFFAGE  
VENTILATION MENUISERIES



# In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !  
**Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !**



**jusqu'à  
15 000 euros  
d'aide**

**Projet régional de 200 logements pilotes**

[www.aue.corsica](http://www.aue.corsica)

Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :

**04 95 72 13 25**

**ARELI**  
Outils pour la Rénovation  
Énergétique du Logement Individuel



## Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

### JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN et de ses partenaires  Oui  Non  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par :**

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° : \_\_\_\_\_

Expire fin : \_\_\_\_\_ Clé : \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



EVÉNEMENT



Photo SD/IS2A

# AJACCIO, PLUS GRANDE CASERNE DE POMPIERS DE FRANCE

**Le temps de quelques jours d'automne, la cité impériale a accueilli le 124<sup>e</sup> Congrès national des sapeurs-pompiers de France.**

**Un événement d'ampleur qui constituait une grande première sur l'île.**

**D**es pompiers, partout dans la cité impériale! Du 11 au 14 octobre derniers, Ajaccio s'est parée de rouge. La ville accueillait en effet la 124<sup>e</sup> édition du Congrès national des sapeurs-pompiers de France. Une grande première sur l'île pour le plus gros rendez-vous annuel des soldats du feu. «*Cette année c'est un congrès innovant car c'est la première fois que les sapeurs-pompiers se réunissent en Corse. Chaque année, les sapeurs-pompiers corses traversent la mer et viennent nous rencontrer, donc il nous semblait logique que nous aussi on vienne à leur rencontre*», explique Céline Guilbert, vice-présidente de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSP).

L'intérêt de ce congrès tient avant tout dans le fait que les près de 2000 pompiers venus de toute la France et même de l'étranger à l'instar des délégations mongole, tunisienne, ou russe, ont pu profiter de nombreux ateliers de travail. «*Pour nous c'est l'occasion d'échanger sur différents domaines qui sont liés à l'organisation de la sécurité civile pour, ensemble, faire des propositions d'amélioration ou d'évolution*», souligne la vice-présidente de la FNSP. Des rencontres indispensables pour faire face aux évolutions du métier et des risques, notamment liées à la menace terroriste et au réchauffement climatique. «*Les militaires racontent leurs campagnes, nous on partage nos expériences*, pose ainsi le colonel Bruno Maestracci, directeur du Service départemental de sécurité et d'incendie (Sdis) de Corse-du-Sud. *Un des caractéristiques très intéressantes de ce congrès est la découverte de nouvelles technologies ou de nouvelles techniques que les sapeurs-pompiers peuvent utiliser*».

Autre fonction de cet événement, les rencontres avec les fournisseurs. «*Il y a beaucoup de fournisseurs de matériel, d'entreprises liées aux métiers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile. C'est chaque année l'occasion pour les sapeurs-pompiers d'échanger avec l'ensemble des fabricants et de découvrir les nouveautés*, indique Céline Guilbert. *Enfin, chaque année, ce congrès est aussi l'occasion de sensibiliser le grand public sur le fait que c'est important d'être acteur de sa propre sécurité et donc de se former aux gestes qui sauvent*».

Démonstrations de désincarcération, sensibilisation à la sécurité routière ou encore à l'alcool au volant étaient ainsi au programme sur le village grand public, installé sur la place du Diamant. Durant les quatre jours de l'événement, les enfants n'ont pas été oubliés. Plus de 800 graines de pompiers se sont ainsi bousculées pour profiter de nombreuses animations qui leur étaient réservées. De quoi peut-être contribuer à susciter des vocations. À noter que, marquant jusqu'au bout l'histoire de ce congrès, la première édition corse de l'événement a débuté de manière inédite par une messe donnée à la cathédrale d'Ajaccio par l'évêque de Corse, qui s'est suivie d'une procession en l'honneur de Ste Barbe, sainte patronne des pompiers, dans les ruelles de la vieille ville. ■

**Manon PERELLI**

Photo Manon Perelli



### TOUCHER LES JEUNES GÉNÉRATIONS

Après ces quatre jours de mise à l'honneur du métier de pompier au cœur de la capitale corse, sur l'île on espère que ce congrès aura des retombées positives. «Je ne sais pas ce qui est le plus important. Le message de prévention qu'on a essayé de transmettre aux jeunes générations ou l'envie de susciter des vocations chez elles», souligne ainsi le colonel Bruno Maestracci. Mais que ce soit l'un ou l'autre, je crois qu'il y a quand même un point commun, c'est la question que ça fasse sens. Ce qui fait sens c'est de sauver l'autre. Trop souvent, dans nos sociétés, on a peur des autres, mais si quelqu'un est mal en point, il faut savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire». À l'heure de clôturer ce 124<sup>e</sup> Congrès, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, le colonel Eric Faure, président de la structure, s'est par ailleurs astreint à rappeler combien le volontariat est indispensable dans la vie des SDIS. Un constat repris par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, qui avait fait le déplacement pour l'occasion. «Sans les 194 000 sapeurs-pompiers volontaires que compte notre pays, c'est toute la sécurité civile qui s'effondre», a-t-il insisté. Alors qu'aujourd'hui les Sdis peinent à atteindre l'objectif de 200 000 volontaires, le ministre a indiqué vouloir «inventer le volontariat du XXI<sup>e</sup> siècle» et pour ce faire réunir les pompiers et «des personnalités représentatives de tout notre pays» afin de «formuler d'ici le mois de mars 2018 des propositions audacieuses». Le but étant d'adapter le volontariat pour que les jeunes générations ne soient plus freinées par les contraintes notamment professionnelles que cela suscite et que leur engagement soit au contraire valorisé, comme dans bien d'autres pays. ■ MP

### UN CONGRÈS RECORD

Photo SDIS2A



Photo Manon Perelli

Pour accueillir cette manifestation exceptionnelle le centre-ville d'Ajaccio a dû quelque peu s'adapter. Plusieurs chapiteaux ont en effet été construits autour du Palais des Congrès afin de réaliser un village des pompiers de 16 000m<sup>2</sup>, provoquant la fermeture de quasi tous les parkings du centre-ville et perturbant la circulation durant plusieurs jours. Un véritable challenge pour le Sdis de Corse-du-Sud et ses partenaires, qui a nécessité la création d'une association à laquelle près de 200 bénévoles sont venus prêter main-forte. Ce congrès record qui a changé la vie de la cité impériale durant quelques jours aura des retombées certaines pour l'économie insulaire puisque environ 30 000 visiteurs sont passés sur le congrès durant les 4 jours, et que ce ne sont pas moins de 20 000 nuitées qui ont été réservées, de Piana à Propriano. ■ MP

### 3 QUESTIONS À



Photo Manon Perelli

### CHARLES VOGLIMACCI

président du SDIS 2A

**Qu'est-ce qui a motivé l'organisation de ce congrès en Corse ?**

Je suis parti au congrès d'Agen il y a deux ans et j'ai vu qu'il y avait un gros potentiel. L'idée a commencé à germer dans l'avion du retour et on a fait acte de candidature pour cette édition 2017. Ensuite, ça a été un parcours très compliqué car lorsqu'on organise ce genre de congrès, on a au minimum deux ans et demi pour le préparer, et nous n'avons eu qu'un an et demi. Cela a été compliqué, d'autant qu'il fallu gérer la saison des feux de forêt. Nos hommes étaient sur tous les fronts avec les bénévoles. Je suis content qu'on ait su relever le défi et que ce congrès soit un beau succès.

**Autre grande première, le fait que ce congrès se soit tenu en plein centre-ville. Pourquoi ?**

Nous n'avons pas de parc d'expositions en Corse, donc il a fallu travailler avec la Chambre de commerce, la ville d'Ajaccio et la Communauté d'agglomération du pays ajaccien pour examiner les possibilités. On a réussi à construire un chapiteau de 5000m<sup>2</sup>, le plus gros jamais construit en Corse. Il y a vraiment des prouesses techniques qui ont été faites par nos équipes pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions les congressistes, les exposants, mais aussi les milliers de visiteurs.

**Avec cet événement, Ajaccio confirme donc une vocation de ville de congrès...**

Oui, Ajaccio s'impose comme une ville d'évènementiel. Rien n'est impossible, et aujourd'hui on en a la démonstration : c'est, à ce qu'on dit, la plus grande manifestation qui ait jamais été organisée en Corse, donc c'est aussi une petite fierté pour nous et cela restera une magnifique aventure humaine. ■

ÉCONOMIE

## CAPI, NOUVEAU DISPOSITIF FINANCIER DÉDIÉ AUX ENTREPRENEURS



Photo Manon Perelli

**Le 12 octobre, un nouvel outil de soutien à la création, fruit de la fusion de Corse Active et Initiative Corse a été officiellement lancé à Ajaccio.**

«Soutenir la création et le primo-développement des très petites entreprises et des exploitations agricoles ainsi que l'émergence, la création, la consolidation et le développement des entreprises sociales et solidaires». C'est la mission Corse active pour l'initiative (Capi), nouvel outil né de la fusion, le 27 juin dernier, des associations Corse Active et Initiative Corse.

Le 12 octobre, à l'espace Empire Cowork d'Ajaccio, la présidente de Capi, Isabelle Anthonioz-Gaggini, a officiellement procédé à son lancement. «Cette nouvelle structure n'en est pas vraiment une, elle est la fusion de deux structures existantes depuis plus de 15 ans. Corse Active et Initiative Corse travaillaient déjà ensemble depuis de nombreuses années sur le financement et l'accompagnement des créateurs de TPE, chacune avec des outils financiers différents, explique Isabelle Anthonioz-Gaggini, elle-même ancienne présidente de Corse Active. Ce travail de collaboration se faisait de plus en plus complémentaire et structuré et la Collectivité territoriale de Corse, l'Etat et la Caisse des dépôts, qui sont nos principaux financeurs, nous ont demandé de donner une réalité juridique à cette collaboration. D'où cette fusion». Une fusion qui est donc synonyme de juxtaposition des missions des deux associations qui étaient tournées vers le prêt d'honneur pour Initiative Corse et vers la garantie bancaire pour Corse Active. «On a fait une seule et même proposition pour un créateur d'entreprise qui a maintenant à sa disposition les deux outils pour créer son entreprise, souligne la présidente de Capi. Ce n'est pas simplement des outils qui se juxtaposent, mais aussi une certaine manière d'aborder le porteur de projets et de se centrer sur lui pour lui proposer le maximum d'appui financier, de suivi et d'accompagnement pour une bonne réussite de la création de son entreprise». À ce propos, Isabelle Anthonioz-Gaggini fait observer que 86% des entreprises qui ont été accompagnées par ces structures existent toujours après 3 ans d'activité. Au terme de cette fusion, Capi représente à présent une équipe de 14 personnes implantées à Bastia et Ajaccio, et assurant des permanences dans les microrégions. ■ Manon PERELLI

## MESSA SULENNE PÀ SANTU LISANDRU SAULI



Photo Jacques Paoli

**Fruit d'un projet** initié par le groupe polyphonique A Ricuccata et l'abbé Filippi, la messe dédiée à saint Alexandre Sauli, patron de Cervioni, a fait l'objet d'une création, avec un album de chants sacrés, composés par Francescu Berlinghi, qui a puisé dans de multiples influences musicales et différents rites. La musique franciscaine des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles a notamment nourri son inspiration. Dix années de travail, de réflexion et d'évolution autour du groupe A Ricuccata ont été nécessaires à l'aboutissement de ce projet, né lors du centenaire de la canonisation de Lisandru Sauli, qui fut évêque de Corse au XVI<sup>e</sup> siècle. «L'idée était de proposer une messe nouvelle tout en maintenant le lien de la tradition du chant sacré en Corse, notre «messa in paghella» qui se transmet oralement depuis de très nombreuses décennies. Pour ce faire, j'ai respecté la combinatoire des chants tels qu'ils sont pratiqués en Corse, ainsi que les principes harmoniques propres à cette musique, ouvrant parfois à des rencontres d'intervalles nouvelles ou encore à l'ajout d'une quatrième voix, peu courante en Corse mais très en usage dans notre île sœur, la Sardaigne. L'ensemble est à la fois résolument moderne et proche de notre musique traditionnelle». Sur les onze titres de cet opus, deux sont une évocation au patron de Cervioni, dont *Preghera à Santu Lisandru* une pièce totalement originale: «Le texte, en langue corse, a été écrit par Ghjuvanlucca Ciccoli et respecte la forme des prières traditionnellement adressées aux saints en Corse. Une sorte de refrain rappelle le rôle joué par l'antienne intercalée entre les versets du psaume». Le texte du chant processionnaire, *À tè Santu Lisandru*, est l'œuvre de Prete Filippi, connu sous le nom de Gregale, mort il y a bientôt trois ans: «C'est le chant qui accompagne la sortie de la châsse portant le saint, suivie de la relique dont l'église de Cervioni est dépositaire». Cette messe solennelle a été créée à l'occasion de la fête patronale du village, le 11 octobre, en la cathédrale de Cervioni ■ Jacque PAOLI

# LONDON CALLING VERSION AIR CORSICA



Photo DR

**Suite au lancement** des liaisons avec la Belgique, des études préalables ont été conduites en vue d'intensifier le développement de la compagnie à l'international d'ici l'été 2018. Elles ont été poursuivies et approfondies à l'issue du forum professionnel Connect qui a réuni près de 500 acteurs du transport aérien de toute l'Europe en début d'année à Ajaccio. À présent, Air Corsica entend devenir une compagnie « incontournable » au départ de Londres vers la Corse.

En effet, il s'avère que le marché aérien anglais est porteur, voué à se développer et en particulier sur la capitale. À titre indicatif, la volumétrie du marché sur Londres aujourd'hui est équivalente à celle de Bruxelles il y a dix ans. De plus, les Britanniques représentent une clientèle à fort pouvoir d'achat. Ainsi, en 2016, ils représentaient pour la France la première clientèle en volume et la troisième en termes de valeur de dépense, derrière l'Allemagne et la Belgique. Et, last but not least, ils font montre d'un intérêt particulier pour la Corse, tant pour son image préservée que pour le fait qu'elle est au nombre des destinations qui n'ont pas eu à pâtir de problèmes de sécurité. De leur côté, les Corses se montrent attirés par la Grande Bretagne et peut-être plus encore par Londres, notamment en raison de ses atouts culturels, économiques et pédagogiques. Les perspectives de croissance sont donc plus que prometteuses.

Pour les concrétiser, le choix d'Air Corsica s'est porté sur London Stansted, troisième aéroport londonien, qui offre encore des possibilités de développement puisqu'il est en expansion – avec une augmentation annuelle de 9% du nombre de passagers depuis 2015 – alors que les aéroports d'Heathrow et de Gatwick sont saturés. Desservi tous les quarts d'heure par un train rapide qui permet d'accéder au plein centre de Londres en 46 minutes, Stansted capte toute la clientèle située dans le South-east et le Midland : 10 millions de personnes dans un rayon d'une heure, 25 millions dans un rayon de deux heures. Par ailleurs c'est l'aéroport le plus proche de l'université de Cambridge et l'éventualité d'y recevoir et accompagner la compagnie aérienne corse y a été favorablement accueillie.

Soutenue dans cette stratégie par l'Agence du tourisme de la Corse, Atout France, et des socioprofessionnels locaux tels que le Cercle des Grandes Maisons Corses, la compagnie proposera 64 000 sièges, sur les aéroports corses d'Ajaccio, Bastia et Figari, du 3 mai au 4 novembre 2018, avec un programme de vols propice à l'organisation de courts séjours dans les deux sens. Ce positionnement sera du reste renforcé par l'arrivée au printemps prochain d'un 6<sup>e</sup> Airbus A320 qui portera la flotte de la compagnie à six ATR 72-500 et six Airbus A320. ■ **PMP**

Le programme d'été 2018 sur Ajaccio et Bastia jusqu'aux vacances de la Toussaint sera de deux fréquences/semaine (les jeudis et dimanches) sur chaque aéroport et une fréquence hebdomadaire sur Figari (les samedis).  
Durée des vols : 2h10 sur Ajaccio et Bastia ; 2h15 sur Figari.  
Tarif d'appel : à partir de 59 € TTC au départ de la Corse en aller-simple et à partir de 49 £ TTC au départ de Londres, toujours en aller-simple.

## 3 QUESTIONS À



**LOUIS-ANTOINE COQUE**  
coordinateur du Téléthon de Haute-Corse

**L'édition 2017 a été lancée début octobre au Parc Galea, une façon de motiver les troupes ?**

Il faut un point de départ. Pour dire que nous sommes là et que nous allons nous investir cette année encore. Cela fera 31 ans, les 8 et 9 décembre prochains, que le Téléthon soutient la recherche. J'ai souhaité faire partager ce qu'il est devenu. Ce qu'il doit à ses pionniers, à ceux et celles qui poursuivent son développement et participent à sa réussite. L'occasion aussi de donner le cap de cette édition pour relever le défi de la recherche, de l'éthique et pour que le Téléthon continue de grandir sur le triangle vertueux de la recherche, de l'innovation et de la transparence.

**Qu'est ce qui vous rend le plus fier aujourd'hui ?**

Le parcours est important, l'analyse des mouvements et des résolutions l'est tout autant, mais ce qui à mon sens a été le plus déterminant, et dont on peut être fiers, c'est d'avoir été les promoteurs de ce que j'appelle l'écologie humaine. Ma plus grande satisfaction est d'avoir aidé dans le passé et aujourd'hui encore, à mettre des hommes et des femmes au cœur de cette organisation. Ensemble nous contribuons à maintenir l'espoir et la vie.

**Qu'est ce qui fait le succès du téléthon en Corse ?**

Il faut tout d'abord rendre hommage aux fondateurs et initiateurs de cet élan populaire qui a permis une révolution génétique, sociale et médicale avec le développement des biothérapies. L'implication des Corses dans ce combat se lit notamment dans les chiffres. L'an dernier, la Haute-Corse a totalisé une collecte de 343 028 € et la région Corse 565 477 €. Des chiffres en augmentation régulière depuis 31 ans, qui placent la Corse parmi les régions les plus solidaires. La mobilisation est grandissante chaque année et le Téléthon a un pouvoir fédérateur : mairies, institutions, pompiers, associations, militaires, entreprises, fédérations sportives s'impliquent pour organiser des événements, pour informer et sensibiliser, toujours et encore. On doit leur rendre hommage. L'implication des Corses pour le téléthon est exemplaire. ■

Propos recueillis par Jacques PAOLI  
Pour rejoindre la force T de l'AFM Téléthon Haute-Corse, contacter le 04 95 36 52 20.

## La sélection de la rédaction



## Festival du film politique

Dixit ses organisateurs, la « chose politique » serait « définitivement [...] la passion N°1 de tous les Corses », et les occuperait à longueur de journée. D'où l'idée de créer en Corse un festival dédié aux films politiques. Dont l'affiche, notons-le au passage, consacre la cravate comme le marqueur par excellence de l'individu politique dans l'imaginaire du grand public. Y'a encore du taf, mesdames... D'une vision qui, ironiquement, pourrait relever « définitivement » des clichés folkloriques et réducteurs peut donc naître une excellente

initiative qui a toutes les chances de se pérenniser. C'est déjà une fort bonne nouvelle en soi. Car si aucune étude documentée ne permet d'y attester la prédominance d'une passion quasi obsessionnelle pour la politique, les chiffres produits récemment par le Centre national du cinéma et de l'image montrent en revanche qu'il y a en Corse un fort intérêt pour le cinéma, et pas nécessairement pour les seuls films de divertissement *made in France* qui cartonnent dans les salles de l'Hexagone (notre édition n°6685). Et si, longtemps, le cinéma français s'est montré plus circonspect que n'a pu l'être l'industrie hollywoodienne à l'égard de la politique, depuis les années 2000 la donne s'est peu à peu modifiée et avec elle, s'est éveillé l'intérêt des cinéphiles pour ce qui n'est peut-être pas – ou pas encore ? – un genre cinématographique aux yeux de quelques-uns. Cette première édition offrira une sélection de films inédits (ou sortis très récemment) du monde entier, du long-métrage de fiction au documentaire. Certains seront en compétition pour décrocher un Grand prix du film politique 2017, un prix Média ou un Prix du public dont le vainqueur sera désigné via internet. ■

Du 26 au 29 octobre. Espace culturel et Cinémathèque de Corse, Porto-Vecchio.

📍 [www.festivaldufilmpolitique.com](http://www.festivaldufilmpolitique.com)

## Le dernier baiser de Mozart

Il paraît que le silence après du Mozart, c'est encore du Mozart... Dans ce cas, peut-on considérer comme acquis que, dans le célèbre *Requiem K 626* qu'il laissa inachevé, ce qui fut complété voire composé par son élève et copiste, Franz Xaver Süssmayr, est encore du Mozart ? Les musicologues, les critiques, sont régulièrement divisés à ce propos. Reste en tout cas que c'est ce que souhaitait ardemment Constance, l'épouse de Wolfgang Amadeus Mozart lorsque, en décembre 1791, elle se retrouva veuve et désargentée, et qu'il apparaissait vital qu'elle puisse percevoir au plus tôt le salaire convenu pour cette œuvre de commande. Qui ne pouvait alors être livrée que sous la seule signature du compositeur. C'est précisément après avoir entendu ce *Requiem*, suivi d'une conférence sur les circonstances particulières qui présidèrent son achèvement, qu'Alain Teulié imagina de consacrer une pièce de théâtre à cet épisode plus qu'étrange dans l'œuvre de Mozart : voilà en effet un génie tout ce qu'il y a de plus mort, mais tenu pour autant d'achever et remettre sa copie ! Après avoir rassemblé une abondante documentation (biographies, essais, correspondances), pour « *approcher au plus près de la vérité de ces personnages, de leur époque, de leurs préoccupations* » l'auteur prit le parti de « *concentrer l'action en une seule soirée imaginaire* » pour mieux restituer l'urgence de ce projet, la démarche quasi-désespérée de Constance mais aussi la détermination dont elle fait montre pour parvenir à ses fins. C'est aussi une mise en lumière de celui qui fut le disciple de Mozart mais aussi parfois son souffre-douleur (et à l'occasion celui de Madame Mozart) et qui accepta d'achever l'œuvre du maître et d'imiter son paraphe, tant par fidélité à la mémoire de celui-ci que par dévouement à sa veuve. Dans une mise en scène de Raphaëlle Cambray, Delphine Depardieu est telle une « *mante religieuse initiatique* » tandis que Guillaume Marquet interprète ce jeune homme de 25 ans [qui devait mourir moins de 12 ans plus tard, à peine plus âgé que ne l'était Wolfgang Amadeus] sans doute loin de se douter que la postérité ne retiendrait de lui que ce rôle d'ombre fidèle et non ses propres œuvres. ■

Le 31 octobre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio.

📞 04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 23 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 La construction bioclimatique - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 La croisière bleue - 13h35 Floby, une étoile au pays des Hommes intègres - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h30 Noob - 17h20 Jean Menconi - 19h10 Le 12ème rallye de Balagne - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 La construction bioclimatique - 20h25 Floby, une étoile au pays des Hommes intègres - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Mardi 24 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Jean Menconi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Why - 14h30 100% Rock live - 16h50 Délires Sur le Net - 17h30 Zikspotting - 17h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Du riffi au RCT - 20h35 La croisière bleue - 20h50 Why - 21h50 Noob - 22h10 La Terre Vue du Sport - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National

numericable™

95

Bastia

Mercredi 25 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 1943-1944, le laboratoire Corse - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Du riffi au RCT - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 French Cowboys - 15h35 Le 12ème rallye de Balagne - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Floby, une étoile au pays des Hommes intègres - 18h40 1943-1944, le laboratoire Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Bon Séjour - 20h40 I Chjami Aghjalesi - 22h00 A votre Service - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 26 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Bon Séjour - 13h40 A votre Service - 13h50 La Terre Vue du Sport - 14h30 I Chjami Aghjalesi - 15h50 La Terre Vue du Sport - 15h55 Délires Sur le Net - 17h20 Noob - 17h40 Ci Ne Ma - 17h55 Associ - 18h25 Du riffi au RCT - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Fou, tu dis - 20h45 Jean Menconi - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h05 Why - 0h00 Nutiziale

Vendredi 27 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Du riffi au RCT - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Jean Menconi - 14h30 La croisière bleue - 14h50 La Terre Vue du Sport - 14h55 La construction bioclimatique - 15h05 Fou, tu dis - 17h00 Zikspotting - 17h15 I Chjami Aghjalesi - 18h35 Bon Séjour - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h30 French Cowboys - 21h40 1943-1944, le laboratoire Corse - 22h30 Nutiziale - 22h40 Floby, une étoile au pays des Hommes intègres - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



SAINT-LAZARE HOSPITALIERS DE CORSE



PRÉSENTE

# CONCERT CARITATIF

au Profit des Enfants porteurs de Handicap  
de l' Association EMAS

ALTE VOCE

Paul MANCINI

Jean-Marc CECCALDI

Sabrina SARAÏS

Jean-Antoine DEMEDARDI

Gilbert LAUDATO

"Les guitares du Pavillon Bleu"

Pierre Quilici - Claude Acquaviva - Constant Oricelli

LE 24 OCTOBRE 2017

à 20H30

- ESPACE DIAMANT AJACCIO -

EMAS



IMPRIMERIE  
LIVESI

Billets disponibles sur [corsebillet.co](http://corsebillet.co)  
et dans les points de vente affiliés.

Conception et Impression: Imp. Client Affilié